



Chambre des communes
CANADA

Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme

Le lundi 7 décembre 2009

Publications parlementaires

Le lundi 7 décembre 2009

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Mario Silva (Davenport, Lib.)): Bonjour. Je déclare ouverte la 7^e séance de la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je leur rappelle qu'ils ont 10 minutes pour faire leurs exposés, après quoi il y aura une période de questions. Dans environ une heure et demie, nous ferons une pause de quelque cinq minutes avant de passer à la deuxième partie de la séance d'aujourd'hui.

Je vais énumérer les témoins d'aujourd'hui: Mark Freiman, président, et Eric Vernon, directeur des Relations gouvernementales du Congrès juif canadien; Adam Atlas, président du Congrès juif du Québec; Carla Wittes, vice-présidente des programmes, Centre canadien pour la diversité; et Karen Eltis, Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Si j'ai mal prononcé le nom de quelqu'un, je m'en excuse.

J'invite maintenant Eric Vernon et Mark Freiman à nous adresser la parole.

Eric.

M. Eric Vernon (directeur, Relations gouvernementales, Congrès juif canadien): Merci beaucoup, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du groupe d'étude.

Je m'appelle Eric Vernon et je suis le directeur des Relations gouvernementales et des affaires internationales au Congrès juif canadien. C'est avec grand plaisir que nous comparaissons devant vous aujourd'hui à l'appui de votre importante enquête.

[Français]

Nous sommes heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Nous vous remercions de nous avoir invités à vous présenter le point de vue de la communauté juive sur la lutte contre l'antisémitisme au Canada.

[Traduction]

Comme beaucoup d'entre vous le savent, notamment un distingué membre du groupe qui est lui-même un ancien président du Congrès juif canadien, le congrès est une organisation de défense des droits de la personne et de la justice sociale pour la communauté juive, mais aussi pour tous les Canadiens.

Tout au long de nos 90 années d'existence, nous nous sommes efforcés d'aider à créer une société canadienne qui rejette l'antisémitisme, refuse de donner prise à toutes formes de racisme ou de discrimination, et fait la promotion des droits de la personne et de l'égalité. Collectivement, comme nous le savons tous, nous avons encore du pain sur la planche, et c'est ce qui nous amène devant vous aujourd'hui.

Nos exposés seront faits d'abord par le président du Congrès juif canadien, M. Mark Freiman, qui nous donnera le point de vue

canadien. Il sera suivi de M. Adam Atlas, président du Congrès juif du Québec, qui nous donnera un aperçu de la situation au Québec.

Nous nous ferons ensuite un plaisir de répondre aux questions.

Mark.

Le président: Mark, avant de vous céder la parole, je rappelle à tous les témoins de parler lentement pour aider les interprètes. Si vous leur avez remis un texte, leur tâche sera bien plus facile. Si vous ne l'avez pas fait, je vous demanderais de parler un peu plus lentement pour qu'ils puissent traduire vos propos.

Merci beaucoup.

Mark.

M. Mark Freiman (président, Congrès juif canadien): Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres de la coalition.

C'est à titre d'organisation canadienne qui représente un élément bien précis du tissu social canadien et qui défend les valeurs canadiennes que le Congrès juif canadien félicite les membres de la coalition pour leur décision de combattre l'antisémitisme, décision qui, à notre avis, représente non seulement le rejet de la haine et des préjugés, mais aussi l'affirmation des valeurs canadiennes fondamentales telles qu'exprimées dans notre charte et ailleurs, à savoir la tolérance, le respect et l'égalité.

Le Congrès juif canadien vous félicite aussi pour votre décision de défendre ces valeurs au moyen d'une coalition multipartite. Pour le Congrès juif canadien, lutter contre l'antisémitisme et, en fait, contre toutes les manifestations de haine et d'intolérance, ce n'est pas prendre position de manière partisane et politique. C'est une position que nous, en tant que Canadiens tout autant que juifs, attendons de la part de tous les partis politiques, et nous sommes heureux que ces attentes soient comblées.

Qu'est-ce que ce phénomène de l'antisémitisme? Pourquoi, plus de 60 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, est-il encore nécessaire de consacrer du temps et des ressources pour étudier et même combattre ce phénomène? Cette question n'est pas banale.

En termes simples, l'antisémitisme est la peur et la haine des juifs exprimés en paroles ou en acte. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et même encore par la suite dans certains coins du monde, l'antisémitisme s'affichait ouvertement et effrontément. Au début du siècle dernier, le maire de Vienne a même été élu en faisant campagne à la tête d'un parti qui s'appelait simplement le Parti antisémite; évidemment, il s'est empressé d'expliquer qu'il se réservait le droit de décider qui étaient les juifs auxquels lui-même et son parti s'opposaient. Plus tard au cours de ce siècle, les Nazis se sont dispensés de cette subtilité et n'ont même plus cherché à prétendre que leur opposition aux juifs était de nature « politique » plutôt qu'exterminatoire. Aujourd'hui, en Amérique du Nord, le terme « antisémitisme » n'est plus à la mode pour décrire des attitudes sociales ou politiques. Pour paraphraser Oscar Wilde, l'antisémitisme est devenu la haine qui n'ose plus s'appeler par son nom.

Dans la mesure où ce phénomène demeure une idéologie importante, on dit qu'il existe seulement dans certains pays étrangers plongés dans l'ignorance. De ce côté-ci de l'océan, nous dit-on, à l'exception de quelques cinglés et autres fêlés, qu'on décrit habituellement comme des boutonneux tapant furieusement des manifestes sur leur ordinateur dans le sous-sol de leurs parents, il n'y a pas de vrais antisémites, et nous n'avons pas à se préoccuper de l'antisémitisme résiduel. Cela ne saurait arriver chez nous.

Nous sommes maintenant tous des antiantisémites, au point que ceux qui prétendent discerner un problème continu d'antisémitisme au Canada se font souvent sermonner et accuser d'avoir d'autres motifs cachés et de brandir l'étiquette de l'antisémitisme pour se mettre à l'abri, eux-mêmes et leurs alliés politiques, de critiques légitimes.

C'est un point de vue qui a en fait été exprimé dans des mémoires présentés devant votre propre comité par des groupes et des particuliers qui, j'en suis certain, prennent bien soin d'insérer au début de leur message un préambule dans lequel ils déclarent haut et fort qu'ils ne sont pas eux-mêmes antisémites, et s'empressent d'ajouter que, bien qu'ils déplorent le vrai antisémitisme, l'enquête actuelle n'est pas nécessaire et risque même en fait d'être manipulée par « certains groupes » pour qu'elle devienne un outil servant à museler ceux qui veulent critiquer les politiques et le comportement de l'État d'Israël.

Voilà donc le noeud du problème. L'antisémitisme, à ce qu'on nous dit, n'est pas un problème. Ce sont les juifs et leur État juif, de même que leurs partisans juifs et compagnons de route à l'étranger, y compris les juifs qui veulent que les parlementaires fassent enquête sur une haine juive non existante.

Ce point de vue est-il étonnant? C'est triste à dire, mais il ne l'est pas. Historiquement, l'antisémitisme, plus souvent qu'autrement, a été la haine des juifs en quête d'un alibi. Le message fondamental de l'antisémitisme est demeuré remarquablement constant. Les juifs ne sont pas comme nous et conspirent pour nous faire du tort. Ce qui varie au fil du temps, c'est le motif invoqué pour expliquer le mauvais comportement et les mauvaises intentions des juifs dont on allègue l'existence.

• (1110)

Parfois, le phénomène s'observe sur le plan théologique: « Les juifs complotent pour nous faire du tort parce qu'ils haïssent la chrétienté... à moins que ce ne soit l'Islam qu'ils haïssent? »

Parfois, il ressurgit dans le discours politique: « Les juifs ruinent les sociétés en préconisant et en pratiquant un capitalisme

individualiste excessif... ou bien est-ce plutôt l'anti-individualisme radical des communistes qu'ils appuient? »

Parfois, on invoque la génétique, la sociologie ou l'anthropologie: « Les juifs constituent une menace parce qu'ils sont génétiquement ou culturellement inférieurs... ou bien est-ce parce qu'ils sont parvenus à une réussite excessive? »

Le message sous-jacent est toujours le même: « Les maux qui affligent notre société sont causés par les juifs. »

L'antisémitisme est la plus ancienne haine qui existe. Comme d'autres infections persistantes, celle-ci survit grâce à des mutations successives.

Les manifestations les plus courantes de l'antisémitisme, celles de l'extrême droite, n'ont certainement pas complètement disparues, comme l'attestent les récents incidents survenus à Calgary, Ottawa et Barrie.

Internet demeure aussi un médium problématique, car il accueille des sites Web propageant la haine traditionnelle et sert d'outil de recrutement.

Mais les mutations se poursuivent.

La dernière mutation de l'antisémitisme, qui lui donne encore un autre alibi, redéfinit une fois de plus sa cible juive. Au lieu de s'attaquer à la religion ou à la race juive, à la culture juive de décadence ou l'influence financière des juifs, la cible, de nos jours, est souvent redéfinie comme étant l'État juif et, bien sûr, la diaspora juive internationale qui l'appuie.

La cause ne se qualifie plus elle-même d'antisémitisme, mais plutôt d'antisionisme. Son nouvel alibi, c'est que ce ne sont pas les juifs pris individuellement ou le judaïsme comme religion qui sont pris pour cible, mais plutôt les soi-disant méfaits de l'État fondé par les juifs pour devenir leur foyer national.

Mais pourquoi cela doit-il être perçu comme seulement un alibi? Pourquoi, demandent les critiques, est-ce antisémite de critiquer les gestes posés par un État, même quand celui-ci est dirigé par des juifs?

La réponse est que la question elle-même est mal posée. Ce n'est pas plus antisémite de critiquer certaines politiques ou actions d'Israël que de critiquer les actes d'un soi-disant malfaiteur qui se trouve à être juif.

Ce qui est antisémite dans le comportement personnel, c'est d'attribuer les actes d'une personne juive au fait que cette personne est juive, de caractériser un acte prétendument répréhensible comme étant l'exemple des vices des juifs.

Ce qui est tout aussi antisémite, sur un plan plus général, c'est de faire le lien entre ce qu'on prétend être les actes répréhensibles de l'État d'Israël et sa qualité d'État juif, de dire que les soi-disant actes répréhensibles sont l'exemple de la nature malfaisante du sionisme.

Dans ces deux exemples, l'acte critiqué n'a de valeur aux yeux de l'antisémite qu'en raison de la leçon qu'il peut nous enseigner sur le mal juif. Voilà ce qui constitue la continuité entre l'ancien et le nouvel antisémitisme. La stratégie de l'ancien antisémitisme est d'appliquer deux poids deux mesures et de recourir à la diabolisation pour déshumaniser les juifs. De même, le nouvel antisémitisme applique deux poids deux mesures et recourt à la diabolisation pour délégitimer le seul et unique État juif du monde et ceux qui l'appuient.

Les anciennes formes d'antisémitisme, moins subtiles, sont loin d'être disparues dans le monde contemporain. Les slogans et les caricatures qui suscitaient un sourire entendu chez le lecteur de *Der Stürmer* dans les années 1930 abondent encore dans la presse et la culture dans certaines régions du monde.

Nous avons remis au comité un livre de caricatures qui date de deux ans. Il illustre le traitement réservé aux juifs d'Israël dans la presse par le passé et de nos jours. Ce livre montre bien que certaines images et certains thèmes parmi les plus haineux de l'antisémitisme classique sont encore bien vivants de nos jours et qu'aujourd'hui, les cibles de ce discours haineux se font autant qualifier de sionistes que de juifs, même si les stéréotypes, les images et les messages demeurent les mêmes.

• (1115)

En Occident, des exemples aussi grossiers sont plus rares, quoique, comme l'illustre ce livre, ils ne sont pas totalement absents. Dans notre propre arrière-cour, la forme de plus en plus courante est celle de la délégitimation et, plus particulièrement, la délégitimation de la notion d'un État juif, répandue sous le couvert de l'alibi qu'il s'agit seulement de l'expression d'une orientation politique et philosophique respectable.

Mais l'ancien et le nouvel antisémitisme sont dangereux chacun à leur propre manière. Au Canada, heureusement, l'antisémitisme, sous quelque forme que ce soit, demeure essentiellement dans la marge et ne s'insère pas dans le corpus de l'opinion respectable, mais ce n'est pas faute d'essayer.

L'antisémitisme, confiné dans les recoins sombres, rongé son frein et recherche la respectabilité en s'associant à des notions ostensiblement respectables, que ce soit le patriotisme à droite ou la justice sociale à gauche. Nous ne pouvons pas permettre que cette quête de la respectabilité réussisse. C'est là que votre commission parlementaire peut apporter une contribution positive.

Pour commencer, en appelant de leur vrai nom les manifestations d'antisémitisme, votre enquête peut aider à enrayer cette quête de légitimité et d'acceptabilité. Nous vous exhortons à appeler un chat un chat et à dénoncer l'antisémitisme, notamment en reconnaissant explicitement que le soi-disant antisionisme peut franchir la ligne et se transformer en antisémitisme, et que c'est effectivement souvent le cas. Nous vous demandons d'affirmer que l'antisémitisme, dans sa globalité haineuse, est incompatible avec les valeurs canadiennes. En combattant l'antisémitisme, vous pouvez constituer un exemple à l'opposition à toutes les formes de préjugés, de haine et de discrimination.

En outre, le Congrès juif canadien a formulé une série de recommandations pratiques que nous vous invitons à prendre en considération. On y trouve notamment des propositions de structures visant à faire en sorte que les travaux de votre commission aient une incidence durable. D'autres propositions visent à aider le Canada à mettre de l'ordre dans ses propres affaires, à mettre au point des outils utiles et à jour pour favoriser la recherche, à appuyer des initiatives de sensibilisation et à appuyer les organismes de première ligne.

Monsieur le président, nous vous remercions encore une fois de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos vues aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de discuter plus amplement les propositions précises du Congrès juif canadien ou nos points de vue pendant le temps consacré aux questions.

• (1120)

Le président: Monsieur Atlas.

[Français]

Me Adam Atlas (président, Congrès juif québécois): Monsieur le président, je représente le Congrès juif québécois, qui est le porte-parole de la communauté juive du Québec. Nous sommes affiliés au Congrès juif canadien, mais nous sommes distincts.

Je veux d'abord remercier les élus autour de cette table de leur intérêt et de leur sensibilité. Votre présence fait la preuve que la lutte contre l'antisémitisme est le défi non pas d'une communauté, mais plutôt d'une société.

Sur une note introductive personnelle, sachez que ma mère a perdu sa famille entière pendant la Shoah, en Pologne. J'ai donc une sensibilité particulière pour les minorités, que ce soient les gais, les minorités visibles ou notre propre communauté juive du Québec. N'ayant pas de grands-parents, d'oncles ni de tantes du côté de ma mère, j'ai une connaissance très personnelle du rapport entre les mots haineux et la violence contre un groupe minoritaire. Cette histoire m'a amené à prendre une position de leadership dans la communauté juive.

Par ailleurs, en tant que représentant de la communauté juive québécoise, je tiens à lever toutes les ambiguïtés. Ma courte intervention portera sur le Québec, ce qui ne signifie nullement que le reste du Canada ne connaît pas les mêmes difficultés et les mêmes défis.

Dans le cadre du document que nous avons soumis à votre comité, nous avons rappelé plusieurs événements qui ont profondément marqué notre histoire et notre mémoire. Mon ambition n'est pas d'en faire l'énumération. Je voudrais simplement dire que l'antisémitisme au Québec est aujourd'hui un phénomène relativement marginal, mais non inexistant. Nous devons malheureusement constater un regain de l'antisémitisme à l'endroit de notre communauté chaque fois que la situation se dégrade au Moyen-Orient.

Par exemple, au cours des récentes années, il y a eu trois attentats à Montréal. En avril 2004, l'école Talmud Torahs Unis à Saint-Laurent a été incendiée. En septembre 2006, l'école Skver-Toldos à Montréal a reçu un cocktail Molotov. En avril 2007, le Centre communautaire juif, où j'étais hier avec mes enfants, a subi un attentat à la bombe. Il faut souligner aussi que l'atmosphère qui règne sur les campus universitaires québécois fait en sorte que les gens qui sont visiblement juifs se sentent « inconfortables ». Cela nous préoccupe.

J'aimerais aussi souligner la manifestation organisée en janvier 2009 afin de dénoncer l'intervention israélienne dans la bande de Gaza. Les manifestants ont entonné divers slogans faisant l'apologie du Jihad, par exemple « Nasrallah est l'aimé d'Allah » et « Le martyr est l'aimé de Dieu ». La manifestation a également repris les slogans antisémites traditionnels tels que: « Mort aux Juifs » et « La Palestine nous appartient et les Juifs sont nos chiens ». Cela se passait dans les rues de la ville de Montréal. Les vidéos où l'on peut entendre ces slogans sont sur Internet.

•(1125)

Lors de cette manifestation, il y avait plusieurs personnalités, parmi lesquelles Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec. Comment ne pas juger scandaleux que le président d'un syndicat qui parle officiellement au nom de 170 000 personnes soit resté muet? Par sa présence et notamment son silence, il a cautionné les dérapages racistes honteux. Nous constatons dans les faits une instrumentalisation du conflit au Moyen-Orient pour importer une nouvelle forme d'antisémitisme au Québec. Certains manifestants prennent avantage d'événements vus comme progressistes pour exprimer librement une hostilité envers notre communauté.

Je voudrais que mon propos soit clair, il n'est nullement dans mon intention d'établir des amalgames. Il suffit de quelques provocateurs pour faire déraiper une manifestation. Il est cependant inacceptable, regrettable et condamnable que Réjean Parent participe à une manifestation à laquelle prennent part des antisémites cagoulés et qu'il n'éprouve nullement la pertinence de prendre ses distances. Or la lutte contre l'antisémitisme demande de mettre en avant les valeurs québécoises de la tolérance, du respect, de la non-violence et de l'habileté à embrasser la richesse des bonnes relations interculturelles.

Mesdames et messieurs les députés, monsieur le président, je ne souhaite pas monopoliser plus longtemps la parole afin de permettre à mes collègues et à moi-même de répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie de votre témoignage.

C'est maintenant au tour de Mme Carla Wittes.

[Traduction]

Merci beaucoup.

Me Carla Wittes (vice-présidente, Programmes, Canadian Centre for Diversity): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup aux membres du comité de m'avoir invitée aujourd'hui et de l'important travail que vous effectuez.

Je commencerai moi aussi par de brèves observations personnelles. À mon avis, quiconque s'occupe de combattre l'antisémitisme ou le racisme sous toutes ses formes et qui s'attelle à cette tâche de manière vraiment passionnée le fait pour des raisons qui lui sont très personnelles et qui sont profondément enracinées. Ma mère est également une survivante de l'Holocauste, la seule de sa famille à avoir survécu. Étant née dans la longue noirceur projetée par l'Holocauste, je suis persuadée qu'il est de mon obligation personnelle de m'efforcer de faire de mon pays et du monde un endroit meilleur.

Je signale qu'en 1947, quand ma mère essayait de découvrir ce qu'il était advenu de sa famille, elle a reçu une lettre de quelqu'un qui lui a dit: « Vous êtes celle qui a eu de la chance, vous êtes allée au Canada ». L'auteur de la lettre lui disait que le Canada est un pays où l'on peut être un juif libre et élever librement ses enfants comme des juifs, et que la seule chose qu'elle pouvait faire pour rendre hommage à tous ceux qui ont été assassinés est de s'assurer de faire entendre sa voix contre l'antisémitisme et la discrimination dès qu'elle en voit l'ombre. C'est une leçon que je crois avoir prise à coeur et très au sérieux.

En créant des programmes pour le Centre canadien pour la diversité, je garde toujours à l'esprit que le fait que nos racines se situent dans le Conseil canadien des chrétiens et des juifs, organisme national non sectaire voué à la promotion de l'égalité culturelle, raciale et religieuse, et aussi que, dans le monde dans lequel nous

vivons aujourd'hui, pour avoir des discussions véritables, nous devons aller au-delà des limites de notre identité au sein de la communauté juive, et même des communautés juives et chrétiennes, et tenir compte du fait que la composition démographique du Canada est maintenant très différente. Nous devons faire participer d'autres gens à ce débat.

Ainsi, en créant les programmes que nous offrons d'un bout à l'autre du pays, il est très important que nous sachions qui fait parti de chaque communauté. Y a-t-il des juifs? L'antisémitisme dont on entend l'écho est-il seulement du oui-dire? Et je ne devrais pas dire « seulement », comme si cela en diminuait le moindre impact. Mais qui est là et comment pouvons-nous faire d'eux tous nos amis et nos alliés?

Quelqu'un m'a demandé l'autre jour pourquoi nous ferions participer à nos programmes des hindous ou des sikhs, ajoutant qu'il ne s'agit pas de communautés traditionnellement antisémites. Ma réponse, c'est que tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas eu de discussion honnête sur les apparences de l'antisémitisme, sur l'antisémitisme traditionnel et le nouvel antisémitisme, et sur les répercussions sur les membres de notre communauté, c'est comme si nous parlions à un mur.

Nous devons inclure dans le cercle d'autres gens pour leur faire part de l'histoire de l'antisémitisme et leur faire comprendre la riche histoire du peuple juif et, certainement, celle de l'Holocauste. Mais peut-être faut-il également reconnaître que l'antisémitisme et l'Holocauste ne définissent pas à eux seuls le judaïsme ou l'expérience et la culture juive. Pour pouvoir aller de l'avant et être acceptés pleinement à tous les égards par les Canadiens, nous devons tendre la main et faire connaître qui nous sommes, en ne s'attardant pas seulement à cet élément négatif.

Donc, ce que nous essayons de faire dans le cadre de nos programmes, c'est de créer des occasions de ce que nous considérons être des discussions courageuses dans lesquelles nous reconnaissons l'importance du narratif, l'importance des histoires racontées par les gens. Je suis juive et, à ce titre, j'ai l'obligation d'entendre l'histoire de quelqu'un d'autre, de l'entendre raconter son expérience culturelle et sa douleur culturelle. J'ai aussi l'obligation de partager mon histoire, de faire connaître la douleur et l'expérience de ma communauté, et de demander qu'on aille bien au-delà de la tolérance pour qu'on continue de toujours apprendre l'un de l'autre, afin qu'on assume la responsabilité et l'obligation d'apprendre l'un de l'autre afin d'aller au-delà de la tolérance et d'atteindre la compréhension et le respect. Bien sûr, idéalement, cela déboucherait sur l'amitié, mais nous comprenons aussi que ce n'est pas toujours possible.

•(1130)

Ce que nous voulons éviter, c'est d'avoir un groupe de gens d'horizons très différents qui, dès qu'ils sont en présence, se roulent les manches et déclarent: « Regardons-nous bien dans les yeux, car nous allons avoir un débat très corsé et un beau petit conflit ». Quand nous réunissons des étudiants de milieux différents, par exemple un groupe d'étudiants juifs et d'étudiants musulmans, qui vont travailler ensemble pendant un an dans le cadre d'un atelier visant à abattre vraiment les barrières, nous leur disons dès le départ que le but, c'est le dialogue.

Nous leur disons que pour mener un dialogue fructueux, nous devons laisser derrière nous une partie du bagage que nous amenons avec nous, comme ce que nous voyons quand nous regardons quelqu'un d'autre et les étiquettes que nous attribuons aux gens, pour nous efforcer d'écouter. Nous considérons l'écoute comme un acte révolutionnaire à cet égard. Nous devons nous amener à une écoute compréhensive, nous devons écouter dans le but d'apprendre, en essayant de laisser à la porte tous les préjugés et les idées préconçues, afin de comprendre que les changements intellectuels, comportementaux et sociaux prennent énormément de temps à s'accomplir et que nous devons absolument commencer dès maintenant.

Nos programmes sont conçus pour rassembler les gens, même si c'est une situation qui peut être très chargée d'émotions. Par exemple, l'an dernier, nous avons mis en oeuvre à Calgary un programme dans le cadre duquel une jeune femme venait raconter son expérience de juive ayant grandi à Calgary et la terrible discrimination qu'elle avait ressentie à bien des égards au cours de sa vie. Après s'être éloignée de Calgary, elle venait tout juste d'y revenir en espérant constater certains changements. Or, ce qu'elle a vu, c'est la série d'incidents antisémites qui, nous le savons, ont eu lieu il y a quelques semaines.

Elle a pris la parole devant un groupe de 80 étudiants de différents milieux — autochtones, hindous, catholiques — et voici ce qu'elle leur a dit: « Je veux que vous me regardiez sans voir aucune étiquette, que vous ne me considériez pas comme effrayante parce que vous n'avez jamais rencontré quelqu'un comme moi ». Elle leur a dit qu'elle avait besoin qu'ils écoutent son histoire et qu'ils comprennent un peu plus ce que cela veut dire d'être juif dans cette ville et dans ce pays en 2009. Elle voulait qu'ils comprennent que la personne qui a écrit à ma mère en 1947 en lui disant qu'elle pouvait vivre en toute liberté n'avait pas entièrement raison, malheureusement, et qu'il subsiste toujours un courant sous-jacent auquel il faut absolument s'attaquer.

Voilà ce que j'ai à vous offrir. Je me ferai bien sûr un plaisir de répondre à toutes questions, mais essentiellement, je crois que je veux appuyer les propos de mes collègues et peut-être en terminant vous demander, dans le cadre de votre enquête, de considérer que l'éducation est toujours la clé pour opérer des changements sociaux et pour commencer à relever le défi qui est le nôtre pour ce qui est d'aider les gens à voir au-delà des étiquettes et des stéréotypes. C'est essentiel si nous voulons que les gens cessent de dire, comme on l'entend dans la bouche d'élèves de l'école secondaire, que les juifs mènent les finances mondiales ou qu'ils sont responsables... ils peuvent alors énumérer bien des choses, y compris les allégations de meurtres rituels qui reviennent encore nous hanter.

Nous devons y consacrer des efforts intenses et des ressources importantes, et réfléchir sérieusement à la manière dont nous pouvons, en milieu scolaire, permettre aux enfants d'apprendre quelque chose de différent, et de l'apprendre de manière très active et d'une façon qui les touchera, car ils l'auront appris d'une source authentique, réelle et présente dans notre monde actuel.

Merci.

•(1135)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Karen Eltis.

[Français]

Me Karen Eltis (professeure, École de droit de l'Université d'Ottawa): Monsieur le président, honorables députés, je vous remercie de m'accueillir. Je vous remercie également de tenir cette

consultation, que je considère primordiale, cruciale, à l'heure actuelle.

[Traduction]

J'ai quelques remarques à faire à votre intention aujourd'hui.

Le phénomène global de l'antisémitisme, qui se nourrit de courants traditionnels, mais recouvre tant le juif particulier que le juif collectif, incarné par Israël, déborde pour atteindre aujourd'hui les campus canadiens. Il y crée un climat hostile d'intimidation, de peur et de diabolisation propre à légitimer de plus en plus la violence psychologique et physique. Pire encore, selon moi en tant que juriste, il est alarmant que de tels préjugés s'immiscent de plus en plus dans le discours sur les droits de la personne.

La manifestation la plus criante de ce phénomène est la prétendue semaine contre l'apartheid israélien, pendant laquelle on attribue à l'État hébreux tous les maux de la Terre et l'associe à tout ce qu'il y a de plus détestable: le racisme, l'apartheid et même le nazisme. Je crois que c'est Robert Wistrich, que vous avez entendu récemment, qui disait que l'antisémitisme évolue pour se conformer au zeitgeist, à l'esprit de l'époque. On ne s'étonnera donc pas que l'État hébreux, ses citoyens et ceux qui l'appuient, dont bien sûr, des étudiants et des professeurs, deviennent des cibles légitimes de diabolisation et de violence, tout comme l'entité politique à laquelle on les associe, qui devient une cible à détruire. Je pense ici à mon propre cas, puisque j'ai la double citoyenneté.

En un mot — et c'est ce qui m'inquiète — les propos racistes, de manière à la fois renversante et effrayante, sont acceptables et même inattaquables lorsqu'ils sont exprimés dans le discours sur les droits de la personne, ainsi que le souligne mon rapport. J'y reviendrai.

L'essentiel à retenir ici, c'est que les juifs ne demandent pas de traitement de faveur en protestant soit contre le vieil antisémitisme, soit contre son nouveau visage. Nous réclamons un traitement égal.

Le Canada s'est doté d'un cadre normatif qui fait l'envie de bon nombre de contrées du monde. Il est riche d'institutions et de moyens lui permettant de s'attaquer à ce problème. Il ne s'agit donc pas de réinventer la roue, mais d'étendre ce cadre à un groupe de gens devenus impopulaires: les Israéliens et, par extension, les juifs.

Dans l'ensemble, les universités et les sociétés ont reconnu les torts causés par le harcèlement résultant de motifs connus et analogues. On a aussi reconnu les effets nocifs pour l'égalité et le bien-être psychologique des femmes et de groupes minoritaires de propos avilissants à leur endroit. Nous cherchons donc à équilibrer ce qu'on appelle la « liberté d'expression négative », c'est-à-dire le fait de ne pas subir d'ingérence de la part de l'État et de pouvoir s'exprimer librement, et ce qu'on appelle, selon les termes berlinois la « liberté d'expression positive », c'est-à-dire le droit de s'exprimer librement en société, de disposer des moyens nécessaires à cette expression et de se sentir suffisamment en confiance pour s'exprimer. Cette liberté positive est de plus en plus reconnue par les tribunaux.

Nous considérons de plus que l'égalité a une valeur compensatoire et, au Canada, nous imposons couramment des limites à une liberté d'expression qui prend des formes injurieuses et opprimantes, que ce soit dans des établissements d'enseignement, sur des lieux de travail ou ailleurs. Pourvu qu'on se soucie de maintenir l'équilibre des libertés, de telles interventions ne sont pas jugées contraire aux valeurs canadiennes.

On estime au contraire être fidèle à ces mêmes valeurs lorsqu'on permet aux groupes vulnérables de par leur histoire de s'exprimer et de faire avancer leur égalité et leur dignité. En conséquence, dans bon nombre de lieux de travail et d'universités, on définit le harcèlement discriminatoire comme suit: « toute observation, conduite, manifestation ou communication déplacées et désobligeantes, fondées sur des motifs illicites inscrits. Il s'agit d'un comportement qu'on peut raisonnablement percevoir comme méprisant, humiliant ou injurieux », etc.

Même le modèle américain présente des failles. Je reviens justement des États-Unis, où la liberté d'expression est tout à fait sacrée. Or, dans un ouvrage récent, le professeur Lewis de l'Université Harvard, l'un des grands pionniers de la liberté d'expression, estime qu'à l'époque de l'Internet, il y a peut-être lieu de revoir la primauté absolue de cette liberté. À mon avis, les propos antisionistes ou antisémites auxquels je me reporte dans mon mémoire correspondent tout à fait à cela.

Les étudiants juifs et d'autres minorités vulnérables ne méritent pas moins que les autres la protection du cadre normatif déjà établi. Pourtant, on use malheureusement du deux poids deux mesures à leur endroit. Il semble devenu acceptable dans certains milieux, y compris des établissements d'enseignement, de cibler des juifs ou des Israéliens, et ce, en dépit du fait que dans ces mêmes milieux, on limite la liberté d'expression lorsqu'elle s'en prend aux femmes et à d'autres groupes minoritaires, ce dont je me réjouis d'ailleurs.

• (1140)

Voilà qui a incité le professeur Shalom Lappin à faire la remarque suivante, et je cite: « Si on permet à un groupe d'étudiants d'en harceler violemment un autre sans que l'administration de l'université n'intervienne de manière énergique, on se trouve alors à saper les fondements même d'un échange d'idées libre et sans entrave, et on trahit l'objectif fondamental de la vie universitaire. » Cela signifie que si les étudiants ont peur de s'exprimer, alors ils ne jouissent pas de la liberté d'expression. Il ne s'agit donc pas d'opposer des droits à une autre valeur, mais des droits à d'autres droits.

On trouve de nombreux exemples du deux poids deux mesures lorsque le cadre normatif établi pour protéger les minorités vulnérables ne s'applique pas aux Juifs. Si j'exclus des explications plus cyniques de cette abstention, je l'attribuerais peut-être à une peur de supprimer l'expression légitime d'idées politiques.

On discute depuis longtemps de la frontière qui départage l'antisémitisme et l'antisionisme, une source constante de préoccupation, peut-être légitime d'ailleurs. C'est pourquoi, comme mesure pragmatique, je propose l'incorporation par renvoi d'indices clairs, comme la définition de travail du CMUE, que vous avez je crois dans vos documents, et d'autres indices élaborées par des universitaires, tout cela afin d'éliminer la tautologie qui oppose l'antisémitisme à l'antisionisme et le danger que constituent les réponses improvisées.

Ce faisant — c'est-à-dire en incorporant par renvoi des indices semblables à ceux du CMUE et à d'autres que j'ai mentionnés dans mon rapport —, nous aiderons également à favoriser la transparence. Ainsi, par exemple, le CMUE évoque des manifestations contemporaines d'antisémitisme dans la vie publique telles que: refuser au peuple juif son droit à l'autodétermination en affirmant qu'Israël est une entreprise raciste; utiliser les symboles classiques de l'antisémitisme pour diaboliser Israël; et utiliser les deux poids deux mesures pour juger l'État hébreux. Or, c'est précisément ce que font la semaine contre l'apartheid israélien et d'autres événements.

Encore une fois, on peut se fonder sur de nombreux indices. Dans la plupart des cas, on revient à la question de la diabolisation et du deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de distinguer une expression politique légitime et le nouveau visage de l'antisémitisme, qui demeure inacceptable. Rappelons que le fait de dissocier le peuple juif de son foyer national peut signifier le rejet de l'identité même du peuple juif et aller jusqu'à l'imposition par des gens de l'extérieur de leurs versions de l'identité. Faute de temps, je ne donnerai pas de précision au sujet de ce qui permet de distinguer l'antisémitisme de l'antisionisme. J'aborde toutefois le sujet dans mon texte, et je me ferai un plaisir de vous y reporter pendant la période des questions, car certaines définitions pourraient vous être utiles.

Pour résumer mon propos, les Juifs ne demandent pas de traitement de faveur dans la situation actuelle, mais souhaitent être sur un pied d'égalité; cela signifie que les étudiants, les professeurs et les travailleurs juifs veulent que le cadre juridique déjà en place les protège contre le milieu hostile qui les empêche d'occuper une place égale dans la société et entrave leur liberté d'expression. Il s'agit ici d'équilibrer la liberté d'expression des antisionistes ou même les antisémites et la liberté d'expression et le droit à la dignité et à l'égalité des Juifs, des Israéliens et d'autres encore.

Enfin, afin de favoriser la transparence, d'empêcher qu'on se limite à des réponses improvisées et de nous aider à nous débarrasser de la tautologie de l'antisémitisme contre l'antisionisme, je propose l'adoption de critères tels que ceux figurant dans la définition de la CMUE et d'autres en les incorporant par renvoi dans les documents pertinents.

Je vous remercie de votre attention et me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

• (1145)

Le président: Je remercie vivement tous nos témoins de leur présence parmi nous.

Nous passons maintenant au premier tour de questions, en commençant par Mme Folco.

[Français]

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

D'abord, monsieur Freiman, je tiens à vous remercier de vos propos très clairs qui nous permettent de distinguer l'antisionisme de l'antisémitisme; ce n'était pas vraiment une définition, mais presque. Nous avons entendu bien des définitions et connaissons évidemment la principale, mais les exemples que vous avez évoqués et la manière dont vous vous êtes expliqué ont rendu les choses très claires pour nous, et peut-être même pour d'autres. Il y a en effet des gens qui ne savent pas où s'arrête l'un et où commence l'autre. Enfin, la frontière entre les deux n'est peut-être pas aussi claire que ce que je dis.

J'aimerais maintenant poser une question à M. Atlas.

Monsieur Atlas, si c'est vous que j'interroge, c'est que vous êtes un des rares témoins à nous venir du Québec. Nous allons en entendre davantage au fil du temps, mais pour le moment, j'aimerais vous poser la question suivante. Depuis longtemps, la population du Québec a, pour bon nombre de gens, la réputation d'être antisémite. Pour ma part, je vis à Montréal, et je n'ai pas eu cette impression, même si j'ai observé quelques cas d'antisémitisme ici et là.

À part les incidents comme l'incendie de l'école Talmud Torah, des graffitis et autres choses encore, j'aimerais vous entendre dire pourquoi le Québec a cette mauvaise réputation dans le reste du Canada, surtout des groupes de gauche comme les syndicats, la Fédération des femmes du Québec, etc. Pourquoi ces organismes sont-ils passés à une position qui ne se limite plus à antisémitisme? Je crois en effet que leur position est maintenant plutôt antisémite.

[Français]

Me Adam Atlas: Merci, monsieur le président.

Madame la députée soulève une question très intéressante et très pertinente pour nous, les Québécois. Je veux d'abord souligner que, selon nos sondages, il y a eu une diminution d'actes antisémites au cours de 2006-2007 au Québec par rapport au reste du Canada. C'est une petite note optimiste, pour commencer.

En ce qui concerne la réputation du Québec en tant que province un peu plus ouverte que le reste du Canada au problème de l'antisémitisme, je crois qu'il serait injuste, en effet, de dire que le Québec est une société antisémite. Ce n'est pas exact, à mon avis. Je crois qu'il y a au Québec — et je relie cela à votre deuxième question concernant les syndicats — un esprit plus progressiste, communautaire et peut-être même socialiste. Je ne dis pas cela de façon péjorative, mais uniquement de façon descriptive. À l'heure actuelle, partout au Canada et dans le monde, ceux qui sont à gauche ont tendance à être antisionistes.

• (1150)

Mme Raymonde Folco: Ils ne l'étaient pas il y a 30 ans.

Me Adam Atlas: Exactement. Ce qui est ironique dans tout cela, c'est que pendant les années 1940, 1950 et 1960, il y a eu au sein du mouvement syndical au Québec de très importants contributeurs qui étaient de confession juive. Comme vous le dites, ces mouvements donnent parfois leur appui à des entités qui sont pour le moins antisionistes. Je crois que c'est cette tendance de la gauche qu'on trouve au Québec.

Il y a aussi le fait que le Québec est sympathique à des mouvements culturels et nationalistes — le mouvement palestinien est un mouvement qui est tout à fait juste —, et il se peut que ce sentiment prenne la forme d'une certaine affiliation à des actes antisionistes, qui peuvent à leur tour se transformer en actes antisémites. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

[Traduction]

Mme Raymonde Folco: J'aimerais poser ma question à Mme Eltis.

Madame Eltis, vous avez soulevé quelque chose d'extrêmement important. Je me souviens en effet de la cause Keegstra et des débats entourant cette question au sein des milieux juifs et ailleurs. On se demandait surtout s'il fallait baisser les bras, ne pas tenir compte de l'affaire ou, au contraire, poursuivre cet homme en justice — j'allais dire « ce monsieur », mais non —, car ces propos ont été proférés sous le prétexte de la liberté d'expression, des libertés civiles, etc.

J'aimerais que vous parliez de ce problème, car il s'est présenté dans d'autres causes et reviendra probablement encore. J'aimerais que vous en parliez du point de vue des libertés civiles et du droit.

M. Karen Eltis: Je vous remercie beaucoup.

Certainement, et je vous citerai ici un passage tiré de la cause *Keegstra*, où il est dit: « Il est indéniable que les préjudices moraux causés par des paroles peuvent avoir de graves conséquences psychologiques et sociales ». Certaines de ces paroles — et je vous parle en tant que quelqu'un qui vit en quelque sorte dans une

université — ont des conséquences tellement destructrices à la fois sur les étudiants et les enseignants qu'elles les bâillonnent. Ces derniers sont donc empêchés de s'exprimer, à la fois en classe et à l'extérieur, et peut-être même de postuler dans certaines universités.

Pour parler de manière plus personnelle et franche, puisque les autres témoins n'ont pas hésité à le faire, lorsque je suis arrivée pour passer une entrevue dans le but d'obtenir un poste d'enseignante, je l'ai fait lors de la semaine contre l'apartheid ou d'une autre manifestation de ce genre. Je ne m'en souviens pas exactement. Devant les signes explicites qui m'entouraient, j'ai failli tourner les talons, car ce n'était pas un milieu qui pourrait m'accueillir.

Sur le plan du droit, de plus en plus, nous cherchons non seulement à assurer un certain équilibre, comme nous l'avons toujours fait au Canada, tout au moins depuis assez longtemps, entre des contrepoids comme la liberté d'expression et l'égalité et la dignité. Nous n'hésitons pas à chercher ce genre d'équilibre au Canada, alors il n'est pas question de réinventer la roue. Toutefois, de plus en plus, ainsi que je vous l'ai déjà dit, nous nous tournons vers ce qu'on appelle la liberté d'expression positive.

Dans ce contexte, le professeur Jean-François Gaudreault-Desbiens de McGill a d'ailleurs rédigé un très intéressant article sur la question. Il estime que le dilemme auquel on fait face dans les cas où il faut limiter la parole « se mue en devoir de réglementer cette parole afin d'éviter le glissement vers des formes abusives d'expression, car une démocratie constitutionnelle ne peut tolérer le rejet radical de l'humanité de certains de ses citoyens ».

Cela signifie que dans notre Constitution, la reconnaissance de la liberté d'expression couvre la liberté tant négative que positive; j'entends par là que nous permettons aux groupes minoritaires qui reconnaissent l'égalité et la dignité de s'exprimer eux-mêmes. Nous reconnaissons que la liberté d'expression s'accompagne de limites raisonnables lorsqu'elle permet l'expression de propos racistes qui empêchent les autres de participer à la vie en société.

Pour en arriver au vif du sujet, si vous vous rendez à l'université et y voyez la photo d'un soldat israélien couvert de sang ou des images tirées du répertoire traditionnel de l'antisémitisme, comme un Juif au nez crochu s'en prenant à un enfant palestinien ou ce genre de choses, ce sont, aux yeux d'un Juif ou d'un Israélien, un déni de l'humanité. Dans ce cas, sur le plan des libertés civiles, on oppose un droit à un autre.

Il s'agit donc non seulement de protéger les droits de celui ou de celle qui critique les gestes posés par Israël, mais aussi de protéger les droits des minorités vulnérables du genre d'expressions qui les déshumanisent et qui risquent aussi, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, de mener à la violence. J'aimerais donc simplement réitérer que l'équilibre entre ces deux aspects est acceptable au Canada. Il ne s'agit pas de créer un nouveau cadre juridique, mais simplement d'étendre la protection des lois actuelles aux groupes les plus vulnérables.

Nous disons que nous avons adopté la Constitution pour nous lier nous-même les mains; lorsque le jour viendra où nous voudrions peut-être user d'un pouvoir politique absolu pour abaisser un groupe précis, la Constitution nous liera les mains et nous empêchera d'agir ainsi en imposant certaines limites à la liberté d'action de la majorité. C'est précisément là que la Constitution intervient. C'est lorsqu'un groupe est très impopulaire dans certains cercles — c'est-à-dire les Israéliens, sinon les Juifs — qu'il a besoin d'être protégé, car ses libertés civiles sont foulées au pied par la diabolisation et la déshumanisation dans certains cas, et que la société doit donc intervenir pour limiter la liberté d'expression afin de protéger ces groupes très impopulaires.

• (1155)

Le président: Nous allons maintenant donner la parole à Mme Brown.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Tout d'abord, monsieur Atlas, je tiens à vous remercier pour la réponse que vous avez donnée à Mme Folco. Vous avez alors affirmé que l'antisémitisme gagne du terrain à Montréal. Je me suis demandé à quoi vous attribuez cette situation, car pendant longtemps, il y a eu une très importante communauté juive à Montréal. Maintenant, nous assistons à une évolution démographique. Votre explication de ce phénomène a été fort utile, donc je vous en remercie.

J'aimerais maintenant poser une question à Mme Wittes.

Vous avez parlé de l'éducation des jeunes. La semaine dernière, nous avons entendu deux témoins qui nous ont présenté deux programmes très différents que l'on met en oeuvre actuellement au pays.

J'aimerais d'abord savoir si vous en avez entendu parler. Si ce n'est pas le cas, avez-vous vous-même conçu des programmes qui, d'après vous, seraient utilisables dans nos écoles? Que cherchez-vous dans ces outils pédagogiques? Y a-t-il des solutions que nous pourrions examiner en tant que parlementaires?

Me Carla Wittes: Certainement. Je ne suis pas sûre de... Je crois que l'un de ces témoins venait du groupe FAST. J'ignore qui était l'autre.

Mme Lois Brown: Je suis désolée, mais je ne me souviens pas du nom. Ils étaient deux, dont un de Toronto.

Me Carla Wittes: Je connais certainement FAST. En fait, ceux qui ont travaillé dans le cadre de cette initiative et qui ont lancé FAST ont collaboré avec nous et connaissent très bien le Centre canadien pour la diversité. FAST est une initiative remarquable qui s'adresse expressément aux jeunes de septième et de huitième années.

Nos programmes sont quelque peu différents. Ils dépendent vraiment des interactions entre les gens. Ce que j'entends par là, c'est qu'on ne peut pas vraiment les enregistrer sur un DVD et les faire parvenir à un enseignant avec un texte et un modèle. Nous travaillons individuellement avec les enseignants, les groupes communautaires et les écoles.

Avant d'aller sur les lieux pour offrir un atelier ou un programme quelconque, ou même organiser une visite permettant à des étudiants catholiques de voir un temple bouddhiste, une mosquée et une synagogue, par exemple, nous essayons de connaître la composition du groupe et les problèmes qu'il éprouve afin de les évoquer à l'occasion dans nos conversations. Nous privilégions donc un mode d'intervention très actif et interactif plutôt que de compter sur la

simple lecture et compréhension de texte. Nous nous efforçons de concevoir des programmes axés sur l'expérience concrète.

L'un de ces programmes dont j'aimerais vous parler de manière plus précise n'est pas destiné aux plus jeunes, mais aux étudiants de niveau collégial et universitaire — une population dont nous savons qu'elle a beaucoup de difficultés: il s'agit de la marche du souvenir et de l'espoir. L'un de nos étudiants qui y a participé était ici il y a quelques semaines. Il est très représentatif des jeunes gens qui ont immigré au Canada en provenance de l'Iran: adepte de la foi Baha'i et sans lien avec les milieux juifs, il était, pour diverses raisons, intéressé à participer au programme. À l'occasion d'une mission d'étude de neuf jours qui l'a amené en Allemagne et en Pologne avec un spécialiste et deux survivants de l'holocauste, il a, dans le cadre d'un processus très intense et intime — en vivant avec 30 personnes réparties dans deux autobus, de six heures à minuit — reconnu qu'il importe d'échanger sur ces questions très importantes. Par exemple, que voyons-nous lorsque nous nous rendons dans ces lieux? Que voyons-nous lorsque nous sommes à Auschwitz?

Lorsqu'un groupe aussi divers que le nôtre, réunissant des étudiants d'établissements où les sentiments antisémites et anti-israéliens sont très répandus, se trouve dans un lieu où sont gardées des tonnes de cendres dans un mausolée, où l'on peut encore voir des fragments d'os et des cheveux, l'effet est proprement étonnant. Les uns face aux autres, nous nous rendons compte que c'est à nos risques et périls que nous oublions l'histoire et que, que nous soyons, il faut que nous soyons là et que nous en discutons. Il faut que nous disions franchement et ouvertement ce que nous pensons les uns des autres et parlions des répercussions des jugements que nous portons en nous.

La marche du souvenir et de l'espoir est le point culminant d'un processus. Pour bon nombre des étudiants qui, ces dernières années, ont participé à certains de nos ateliers du niveau secondaire, et ont donc à peine commencé à concevoir les normes nécessaires au dialogue, le simple fait de dire « je vais laisser certaines de mes idées préconçues à la porte et poser davantage de questions » les a menés à décider de participer à ce qui est peut-être le plus difficile de tous les programmes, à savoir faire face à la réalité de l'holocauste dans les lieux mêmes où il s'est déroulé, en compagnie de ceux qui l'ont vécu, sans avoir peur, sans détourner le regard et sans non plus se tourner vers leurs semblables qui ne voient pas l'utilité de ce genre de pèlerinage, parce que l'antisémitisme n'est vraiment plus un problème et que, de toute manière, si on en reconnaît l'existence, l'antisémitisme est plutôt acceptable, puisqu'il a toujours existé et qu'Israël est un État diabolisé.

Ainsi, des étudiants dont les idées étaient très arrêtées au début évoluent au cours de ces neuf jours. De fait, bon nombre d'entre eux, après avoir participé à notre programme, voudront ensuite suivre celui de Hillel ou du National Jewish Campus Life afin de se rendre en Israël pour en apprendre encore davantage. Tel est précisément notre objectif. Nous souhaitons que ces jeunes continuent à se poser des questions et cherchent à former des groupes de personnes partageant les mêmes idées et qui ne sont pas tous Juifs, mais qui peuvent dire « Un instant. Je vais prendre la défense des Juifs à cet égard. Je ne permettrai pas que la semaine contre l'apartheid soit bien vue dans mon université. J'ai suivi le programme, je me suis rendu sur place, et je comprends maintenant des choses qui m'échappaient auparavant ».

• (1200)

Le processus est long et lent.

Mme Lois Brown: Voilà qui m'amène à la question que j'aimerais aussi vous poser: combien de temps faudra-t-il attendre avant que ces programmes commencent à porter fruit et aient permis à suffisamment de jeunes de confronter ces questions pour qu'ils aient un impact sur les campus et oeuvrent à l'apaisement de ce conflit?

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Anita Neville.

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins de leurs exposés.

Madame Wittes, dans votre réponse à Mme Brown, vous avez peut-être partiellement répondu à ma question. Elle m'est venue à la suite d'une conversation que j'ai eue ce matin et qui portait sur la nécessité d'enseigner des programmes portant sur l'holocauste. Dans vos remarques, vous avez affirmé que l'antisémitisme et l'holocauste ne définissent pas la culture juive.

Je le comprends, mais j'aimerais vous demander, ainsi qu'à M. Freiman, quel rôle pourrait jouer la sensibilisation à l'holocauste? Quelle importance cette sensibilisation revêt-elle dans la lutte à l'antisémitisme?

Je cherche un passage dans le mémoire présenté par le Congrès juif canadien. Je n'arrive pas à le trouver, mais je crois que vous y parliez l'holocauste.

Je le répète, cette question m'est venue spontanément ce matin à la suite d'une conversation. Mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

● (1205)

M. Mark Freiman: Je pourrais peut-être commencer.

D'abord, je dirai à titre d'observation que l'holocauste est certainement un événement capital, non seulement pour les Juifs, mais pour le monde entier. Si je puis me permettre, je ferais remarquer que c'est un problème pour les antisémites, car comment peut-on être antisémite après l'holocauste? C'est la raison pour laquelle, pendant longtemps, le déni de l'holocauste a été si important dans le discours antisémite de l'extrême droite.

Aujourd'hui, malheureusement, nous assistons à une autre manifestation d'antisémitisme, qui celle-là ne nie pas l'existence de l'extermination des Juifs, mais s'efforce de lui retirer son importance et sa substance en affirmant que l'holocauste a bel et bien eu lieu, mais qu'aujourd'hui, les communautés juives en abusent et s'en servent à d'autres fins. L'objectif consiste à évacuer l'holocauste des débats — en tant qu'exemple d'antisémitisme prenant la forme d'extermination à grande échelle — et d'en faire une notion abstraite utilisable à toutes les sauces.

Voilà pourquoi les programmes d'éducation au sujet de l'holocauste sont d'une importance primordiale; ils exposent les faits indéniables en montrant ce qui s'est passé et la manière dont on a dépouillé des êtres de leur humanité, d'abord par les discours, les pensées et les paroles antisémites, puis par des images du même goût, jusqu'à ce qu'ils soient prêts à subir le sort qui les attendait.

L'holocauste a été préparé par des paroles et des pensées politiques. Il a été perpétré par des gens qui ne voyaient plus l'humanité de leurs victimes. L'antisémitisme comporte toujours ce désir d'enlever leur humanité aux Juifs, individuellement et collectivement. C'est toutefois l'holocauste qui nous ramène à la réalité en nous rappelant ce qui risque de se passer, ce qui s'est effectivement passé — même dans une culture occidentale

avancée — et à quel point il est dangereux de jouer avec le racisme, la haine et la diabolisation, quelle que soit la fin poursuivie.

L'holocauste est selon moi un événement central. Il ne nous définit pas en tant que Juifs, mais il définit certainement la manière dont fonctionne l'antisémitisme et pourquoi nous devons nous y opposer.

L'hon. Anita Neville: Merci.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose?

Mme Carla Wittes: Je suis d'accord avec M. Freiman, je crois que l'enseignement de l'holocauste est absolument essentiel. Il est aussi absolument essentiel que cet enseignement ne vise pas que les étudiants juifs. C'est la raison pour laquelle, il me paraît très important de faire connaître à d'autres groupes et personnes ce qui s'est produit pendant l'holocauste.

Je sais que des cours d'histoire de 10^e et 11^e années de nombreuses commissions scolaires ne parlent pas des religions du monde, et donc pas de l'antisémitisme. Et si l'holocauste est mentionné, ce n'est qu'un dans un seul paragraphe.

Comme M. Freiman l'a dit, l'holocauste n'était pas un problème juif. C'était un problème humain. Je crois que nous ressentons tous les effets de l'holocauste.

● (1210)

L'hon. Anita Neville: Merci.

Le président: Très brièvement, monsieur Atlas.

M. Adam Atlas: Merci, monsieur le président.

[Français]

J'aimerais souligner brièvement que d'ici quelques années, il n'y aura plus de survivants de l'holocauste parmi nous. C'est pourquoi le moment est très important, aujourd'hui. En effet, nous pouvons déterminer la façon dont l'holocauste sera traité, en tant que leçon, à travers l'histoire. De là l'importance particulière de l'holocauste dans le programme d'enseignement, aujourd'hui.

[Traduction]

Le président: Monsieur Vernon, vous avez le temps de répondre très brièvement.

M. Eric Vernon: Conscient du peu de temps qu'il reste, je soulèverai très rapidement deux points en guise de réponse.

Premièrement, au sujet de la compréhension des développements de l'holocauste telle que mentionnée par M. Freiman, le Congrès juif canadien a mis sur pied un comité national sur le Darfour. C'est très important pour nous — ce sont nos survivants qui le demandaient — pour donner à l'expression « plus jamais » une pertinence moderne. Je vous le mentionne pour que vous le sachiez.

L'autre débat qui a lieu présentement dans la société canadienne est celui du Musée canadien des droits de la personne. Nous demandons clairement un espace d'exposition convenable et permanent pour l'holocauste, en partie à cause de son rôle dans notre compréhension du génocide et du déni des droits de la personne, mais aussi à cause de son rôle clé pour le développement moderne des systèmes relatifs aux droits de la personne et des instruments du droit humanitaire international. Ces choses sont en train de se produire, et nous sommes ravis de continuer à y travailler.

Le président: Bien, professeure Eltis, mais très brièvement.

Me Karen Eltis: Très brièvement, l'honorable député a parlé de l'affaire Keegstra. Dans ce cas, la minorité s'inquiétait des conséquences d'une limite à la liberté de parole pour ceux qui veulent s'exprimer. Je vous invite tous à songer aux conséquences de l'absence de limite au discours raciste sur les minorités vulnérables et leur capacité de participer à la société canadienne.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Bennett.

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Merci beaucoup.

Merci beaucoup à vous tous. C'est vraiment formidable.

Une dernière question, je crois que nous, les parlementaires, avons tous été impressionnés lorsque nous avons rencontré le congrès par les discussions sur des sujets tels que le Darfour et par le type d'activités que vous offrez dans de nombreux campus aux jeunes qui ne savent pas très bien ce qu'est un génocide et ce qu'ils peuvent faire pour aider.

Au sujet de l'enseignement, Carla, dans le cadre du travail que vous faites pour le Centre canadien pour la diversité, je me demandais si quelqu'un analysait les programmes d'études de toutes les provinces et territoires. Par exemple, quel est le contenu des cours sur les religions du monde? Qu'enseigne-t-on présentement dans les maternelles? Je me demandais comment vous alliez de l'avant concrètement?

Je sais que j'ai été impressionnée par les « femmes en politique ». Nous recevons toujours des groupes d'activistes qui ne cherchent pas à être élus et qui ne l'ont jamais cherché — par exemple, Bev Jacobs de l'Association des femmes autochtones, qui croyait vraiment qu'il devrait y avoir, dès la maternelle, un programme d'études indigènes ou quelque chose du genre. Il m'arrive de penser qu'une fois que les enfants, quand ils deviennent des adolescents, ce genre de comportements est bien ancré en eux. Les jeunes les ont appris à la maison. Alors le plus tôt nous pouvons les rejoindre...

La semaine dernière j'ai parlé de mon musée préféré, le Museum on the Seam à Jérusalem. Les jeunes enfants vont le visiter pour comprendre les conséquences de la haine. Ils apprennent que la haine est mauvaise, que ce soit dans les États du Sud, en Irlande du Nord, en Bosnie ou au Moyen-Orient. On peut leur apprendre cela très tôt.

Pour obtenir les meilleurs résultats et proposer des recommandations qui pourraient presque immuniser les enfants contre la haine — immuniser les enfants contre, en réalité, la pire haine, l'antisémitisme — que recommanderiez-vous?

Dans notre système fédéral assez complexe, l'éducation est une compétence provinciale, et cela nous pose toujours problème. Mais est-ce que le gouvernement canadien pourrait faire certaines choses — par exemple, des sites Web; des programmes que les enseignants pourraient télécharger s'ils le souhaitent; le type de choses dont nous avons parlé à propos d'études indigènes et d'éducation, rendre cela plus facile pour les gens... Et ce que vous pourriez faire pour être certain que cela comprend ce dont ont besoin les étudiants juifs afin de se sentir en sécurité et inclus dès leur entrée dans le système scolaire?

•(1215)

Mme Carla Wittes: Oui. La réponse est oui.

Nous sommes une organisation relativement jeune car la transition du Centre canadien des chrétiens et des juifs au Centre canadien pour la diversité ne date que de deux ans. Ce type de recherche est une de

nos plus grandes priorités. Il est essentiel qu'elle se fasse partout au pays. Nous avons du personnel dans quatre provinces actuellement, et cela fait partie de leur travail: quels sont les programmes d'éducation et quand doit-on commencer à parler de ces choses?

Lorsque vous dites que plus on éduque les jeunes tôt, mieux c'est, un des programmes que je décris dans mon mémoire consiste à faire visiter aux étudiants différents lieux de culte. Nous avons débuté avec des étudiants du secondaire. Vous savez, les étudiants du secondaire sont un peu blasés. Mais lorsque nous amenons des écoliers du primaire, et que ces groupes de jeunes enfants vont dans une synagogue où le rabbin ouvre les rouleaux de la thora et fait un peu de récitation, ils peuvent poser toutes sortes de questions. Ils parlent des congés, ils ne sont pas timides. Ils posent des questions sur absolument tout. Et ils ressortent remplis d'enthousiasme parce qu'ils ont appris de nouvelles choses.

L'animateur du Centre canadien pour la diversité leur demande alors: « Que se passe-t-il chez vous? Est-ce que vous voyez des liens? Quelles sont les différences? » Même à un très jeune âge, ils sont intelligents et voient les liens.

Cela ne fait pas assez longtemps que nous avons ce programme pour savoir l'effet qu'il aura, mais il me semble que lorsque l'on présente ce type de choses à des enfants très jeunes; lorsque l'on parle « d'un autre » au lieu de « l'autre »; lorsque la démythification peut débiter; lorsqu'ils peuvent poser des questions qui leur permettront de réfléchir d'une façon critique plus tard, que ce soit dans quelques années ou 10 ans, ils se diront, « Attends un instant, je m'en souviens; je me souviens de cette rencontre », c'est alors que l'on verra les effets.

Je veux ajouter très rapidement que l'un des programmes les plus efficaces du CCCJ n'était pas un programme religieux. C'était un programme sur la culture et les langues. Nous recevions des étudiants de différentes parties du pays et il y a eu un échange entre les anglophones et les francophones. Chaque semaine, nous recevons des courriels ou des appels de gens qui ont participé à cet échange lorsqu'ils étaient jeunes. Ils nous disent que cela a eu un effet énorme sur la façon dont ils perçoivent, pour les anglophones, les francophones, et pour les francophones, les anglophones. Les murs ont commencé à s'effriter.

Je suis certain que nous verrons le même effet ici.

Le président: Merci.

Nous avons le temps pour seulement deux autres intervenants — M. Sweet et M. Cotler — avant de passer à notre deuxième groupe de témoins. Nous n'allons pas faire de pause avant. Il y aura un vote à 13 h 15, ce qui signifie que le timbre va retentir dans environ 30 minutes. Nous voulons d'abord entendre des témoins, puis après le vote, nous reprendrons nos travaux par les questions et les réponses.

Monsieur Sweet.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Merci, monsieur le président. J'apprécie cette information.

Monsieur Freiman, vous avez dit dans votre exposé que vous espérez retrouver dans le résumé de notre rapport une confirmation de notre part que l'antisémitisme ne cadrait pas avec les valeurs canadiennes.

Je ne veux pas parler au nom de mes collègues, mais je pense pouvoir vous assurer en grande partie que cela fera partie du rapport.

Je voulais poser une question sur le suivi que vous faites — je n'ai pas un meilleur mot — des événements antisémites. Suivez-vous de près les plaintes contre l'antisémitisme déposées dans les campus universitaires? Dressez-vous une liste de tels événements? Sont-ils fréquents? En d'autres mots, quels renseignements notez-vous, et selon quelle norme?

• (1220)

M. Mark Freiman: Je peux dire que nous le faisons, mais il y a des institutions au sein des organismes de la collectivité juive qui travaillent directement avec les campus, qui sont présents sur les campus, qui font la surveillance, suivent les développements, préparent des rapports et participent aux programmes afin d'essayer d'améliorer la situation sur les campus.

Le Congrès juif canadien participe toujours dans la communication et assure que la voix de notre collectivité est entendue sur ces questions, mais d'autres organismes au sein de la collectivité juive ont pour mission de travailler sur les campus. Ces organismes auraient les données les plus complètes.

M. David Sweet: Je vous pose la question parce que nous avons lancé une invitation très générale à tous les présidents des grandes universités. Je comprends que compte tenu de leur emploi du temps, ils ne pourront pas tous venir, mais, à vrai dire, seulement un président en poste, M. Levy, a communiqué avec nous par téléphone; il ne pouvait pas venir à cause du temps.

J'aimerais solliciter les commentaires de Mme Eltis sur cette question aussi.

À part celle de M. Levy, la seule indication que j'ai reçue c'était que la majorité des administrations universitaires pensaient que la préoccupation n'était pas aussi importante que celle que nous avons entendue de la part des étudiants, et de certains de vos témoignages ici. En fait, le représentant de l'Université de Toronto a indiqué que la semaine sur l'apartheid en Israël était tout simplement une table dans le centre universitaire dans un endroit un peu difficile à trouver.

J'aimerais savoir ce qui se passe sur les campus aujourd'hui, selon vous. Qu'entendez-vous? Quelles sont les expériences des étudiants?

M. Mark Freiman: Je crois que je ne serai ni avec les optimistes ni avec les pessimistes. Nous ne sommes ni dans le pire des mondes ni dans le meilleur. La situation est différente d'un campus à l'autre. Sur certains, il y a des problèmes plus graves et les étudiants juifs sont plus inquiets. Sur d'autres, il y a moins de problèmes.

Tous les indicateurs de préjugés raciaux et de haine semblent indiquer — c'est un point qui résume une grande partie de la discussion d'aujourd'hui — que plus vous connaissez l'objet de votre préjugé, moins vous aurez tendance à avoir ces préjugés. Les préjugés et la haine se trouvent surtout dans les groupes et chez les gens qui en savent le moins sur le groupe visé.

Souvent, l'apathie permet à des gens avec un programme très bien conçu de s'élever à des positions d'autorité et d'influence qui ne représentent pas l'influence générale de ce type de point de vue dans l'organisation.

Du côté des universités, c'est certainement le cas à l'Université Simon Fraser, qui a été, pour un certain nombre d'années, un endroit

problématique. On nous disait que les étudiants là-bas se sentaient assez intimidés. Les leaders qui disaient représenter les étudiants étaient des extrémistes, même selon les normes habituelles des antisémitistes.

Une fois que des efforts concertés ont été faits, et une fois que les gens ont commencé à comprendre que la réputation de leur université dans le vrai monde, celui du recrutement et des affaires, en souffrait, et que parfois un diplôme de cette institution était terni par les singeries des leaders étudiants, la vieille garde s'est fait mettre à la porte. Un nouveau groupe de représentants est entré en fonction et représentait mieux les préoccupations réelles des étudiants — obtenir une bonne éducation et être formés et prêts pour l'avenir — et la réputation de l'université s'est améliorée. Le facteur intimidant a lui aussi disparu.

Ce n'est qu'un exemple, mais je crois qu'il explique pourquoi vous entendez parler de l'Université de Toronto. Ces choses ne vont généralement pas trop loin — à moins qu'il n'y ait pas d'opposition, que personne ne s'en aperçoive et que personne ne dise quelque chose. Une fois que les gens comprennent les vraies conséquences, la situation peut s'améliorer.

• (1225)

Le président: Merci.

Professeur Cotler.

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Merci.

Je veux poser deux questions à M. Freiman, afin de profiter de son expertise dans ces domaines. J'ai aussi une question pour la professeure Eltis, pour la même raison.

La question a trait à votre recommandation que l'on retrouve dans votre mémoire, qu'il faille réaffirmer et, si nécessaire, renforcer, la « clôture de protection » législative, comme vous l'appelez, du Code criminel et des lois sur les droits de la personne. J'aimerais savoir ce que vous répondez à ceux qui demandent que l'article 13, par exemple, de la Loi canadienne sur les droits de la personne dont on parle surtout, soit abrogé, ou que le soient les dispositions du Code criminel canadien.

Ma deuxième question fait aussi appel à votre expertise à titre de conseiller juridique auprès de différentes organisations. Si vous étiez le conseiller d'un président d'une université; M. Sweet a parlé des témoignages de présidents d'universités. Que leur recommanderiez-vous quant à la tenue de la semaine sur l'apartheid d'Israël?

Professeure Eltis, je vous pose la même question. Si vous étiez conseillère, que diriez-vous au président d'une université?

Merci.

M. Mark Freiman: Premièrement, peut-être pourrais-je vous renvoyer à mon témoignage d'il y a trois semaines au Comité de la justice, qui examine l'article 13. Ceux qui voudraient vraiment connaître tous les détails pourraient s'amuser à regarder l'enregistrement de CPAC.

En général, voici ce que je dirais à propos de l'article 13. L'opposition à l'article 13 se base sur une fausse interprétation et une mauvaise compréhension de la nature de la liberté d'expression. Cette liberté existe dans le cadre où nous nous répugnons à imposer des limites à la liberté de parole des gens. Mais cela ne veut pas dire que les mots n'ont aucune conséquence. Les mots et les expressions sont lourdement réglementés dans notre société. C'est une norme que nous acceptons. La Loi sur la diffamation en est un exemple. Les lois prévoient des conséquences pour les discours qui ont des conséquences sur la vie des gens.

Mais même d'un côté plus ordinaire, nous avons des règles pour la publicité, la publicité pour les enfants, la publicité de produits dangereux. Lorsqu'un discours est dangereux et a des conséquences négatives, notre société a l'habitude de le réglementer et d'imposer les sanctions appropriées afin d'empêcher toute répétition.

Le génie de la Loi canadienne sur les droits de la personne est qu'elle ne vise pas les malfaiteurs. Elle vise les discours eux-mêmes. La loi prévoit que le système canadien de télécommunications ne peut pas être utilisé — c'est une ressource publique — dans le but de répandre la haine, la haine véritable.

D'après moi, c'est une proposition admissible. Les Canadiens ne tolèrent pas que les ressources communes soient utilisées pour répandre la haine envers des groupes identifiables à cause de leurs caractéristiques protégées par la Charte.

La liberté d'expression est un élément précieux de notre société. Cela signifie que les gens ont la liberté de dire ce qu'ils veulent. Mais les mots peuvent être dangereux, et lorsqu'ils ont des conséquences dangereuses, la société doit se protéger.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant mettre fin à la première partie de la séance. Le deuxième groupe de témoins va s'installer.

Je veux remercier tous les témoins qui sont venus. Nous apprécions beaucoup vos efforts.

Merci beaucoup à tous d'être venus.

- _____ (Pause) _____
-
- (1230)

Le président: Nous reprenons.

Merci beaucoup de comparaître devant nous aujourd'hui.

Nous vous prions de nous excuser de devoir interrompre incessamment nos travaux car il y a un vote. Nous aimerions entendre vos exposés d'abord. Après le vote, nous essaierons de revenir et peut-être poser des questions. Nous vous demandons donc d'être patients et de rester quelques minutes pour cela, si possible.

Je vous prie de m'excuser à l'avance dans le cas où le timbre retentit durant votre exposé.

Nous allons commencer par Gil Troy, je vous en prie.

M. Gil Troy (Faculté d'histoire, Université McGill): Monsieur le président, honorables membres du comité, permettez-moi ce commentaire personnel: je déteste ce sujet. Je ne me réjouis pas de voir l'horrible apparition de l'antisémitisme aujourd'hui. Je déteste que ce problème soit si grave qu'il mérite ce type d'étude. Cela viole le pacte d'après-Auschwitz entre le monde et le peuple juif et sous lequel je suis né en 1961.

Cette situation devait être une relique de l'Europe, du vieux monde. Mais ici et aujourd'hui, dans le nouveau monde, il y a trop de juifs — pas tous, mais il y en a trop — sur les campus qui ne se

sentent pas à l'aise d'exprimer leur appartenance à la judéité, et d'être pro-Israël.

Ici et aujourd'hui, dans le nouveau monde, depuis 2001, mes enfants et d'autres enfants doivent passer par des systèmes et des gardes de sécurité pour entrer dans les écoles juives à Westmount et à Côte Saint-Luc, qui font généralement partie des quartiers les plus sûrs du monde.

Ici et aujourd'hui, dans le nouveau monde, des synagogues sont vandalisées. Des gens sont harcelés pour la seule raison qu'ils sont juifs.

C'est inacceptable.

Je vous remercie de prendre le temps d'examiner ce problème. Je ne vous souhaite pas seulement bonne chance mais aussi d'être rapides, terminez cette étude, résolvez le problème, afin que l'on n'ait plus besoin de faire appel à vous.

Je sais que ce ne sera pas facile. On a déjà faussement accusé votre comité d'écraser les critiques authentiques d'Israël en invoquant l'expression péjorative « antisémitisme ». Vos détracteurs disent qu'il est difficile de distinguer entre une critique d'Israël et de l'antisémitisme parce qu'ils cachent leur fanatisme hideux derrière la lutte noble pour les droits de la personne.

En fait, sous-jacent à ce nouvel antisémitisme se trouve le rejet continu des Arabes du droit d'exister d'Israël, souvent exprimé dans le monde arabe par des termes très durs et dans la tradition de l'antisémitisme, mais dans l'Occident, comme vous l'avez entendu ce matin, ces termes sont souvent présentés sous forme de rhétorique sur les droits de la personne.

Je suis d'accord avec la professeure Eltis: Israël et le sionisme ne méritent pas de traitement spécial; ils méritent un traitement égal. De nombreux antisionistes montrent leur vrai visage en exprimant une haine antijuive classique. Ils lancent des sous aux étudiants juifs lors de manifestations à Concordia. Ils incendient des écoles juives. Ils ciblent des synagogues tout en prétendant ne critiquer qu'Israël.

Non, il n'est pas antisémite de critiquer Israël, de remettre en question le sionisme.

Il ne s'agit pas « seulement » de critiques envers Israël, mais ces critiques puent l'antisémitisme lorsqu'elles sont si exagérées. L'obsession historique de l'Occident pour les juifs se poursuit.

Il ne s'agit pas « seulement » de critiques envers Israël, mais cela devient de l'antisémitisme lorsque l'on diabolise Israël au moyen de tropes, de tics vraiment, classiques antijuifs qui exagèrent le pouvoir secret du lobby juif, qui fait de l'État juif la nation paria, qui transforme l'ancien mensonge énorme, « tueur du Christ », en nouvel énorme mensonge, « État d'apartheid, État nazi ».

Il ne s'agit pas « seulement » de critiques envers Israël, mais cela ressemble à l'antisémitisme historique lorsque Israël est la seule nation prise à parti et délégitimisée, et lorsque le sionisme, qui signifie nationalisme juif, est la seule forme de nationalisme considérée comme raciste, alors que le nationalisme demeure le véhicule essentiel dans le monde pour organiser les grandes entités politiques. Il y a 192 États nations aux Nations Unies.

Il ne s'agit pas « seulement » de critiques envers Israël, mais cela devient le nouvel antisémitisme lorsque le mouvement de boycott, de retrait d'investissement et de sanctions, qui est vraiment un mouvement de liste noire, de diabolisation et de calomnie, ne vise qu'Israël. Le fardeau de la preuve repose sur ceux qui rédigent cette liste noire. Ils doivent expliquer pourquoi il faudrait exiler un Israël démocratique de la nation des familles et non pas les dictatures comme la Libye, l'Iran, la Chine et le Soudan.

Il y a un essentialisme connu des érudits de l'antisémitisme et de toutes les formes de préjugés qui sous-tend à cela. Les gens empoisonnés par la haine dénoncent le responsable et non l'action. Pourquoi passer de ce qui serait une critique justifiée d'une action israélienne à la négation du sionisme et à une discussion de « la situation d'apartheid de l'État israélien »? Je cite la résolution d'un syndicat.

Voici le système double de deux poids deux mesures. Israël est jugé en vertu de normes exagérément élevées et dénoncées de façon disproportionnée. Puis des groupes centraux violent des idéaux essentiels pour eux-mêmes dénoncer Israël. Les gais oublient l'homophobie musulmane. Les féministes ignorent le sexisme arabe. Les libéraux pensent outre le libertarisme israélien. Les universitaires mettent de côté leurs obligations professionnelles de reconnaître la complexité du monde et réduisent plutôt tout à une simple histoire en noir et blanc avec Israël en tant que malfaiteur diabolique.

• (1235)

Lorsque certains — pas tous — activistes de la communauté gaie, féministes, libéraux, universitaires et d'autres vont à l'encontre de ce qu'ils sont vraiment et des intérêts de leur propre groupe afin d'attaquer Israël, ils agissent comme les fanatiques.

Mais je ne veux pas m'attarder à un débat de ont dit pour déterminer ce qui constitue l'antisémitisme. J'ai appris de mes amis féministes, gais et des défenseurs des droits civiques que le fardeau de la preuve repose sur l'opresseur, pas les victimes.

J'invite les critiques honnêtes d'Israël: embarrassez-nous. Prouvez que nous n'êtes pas antisémites. Dénoncez les caricatures antijuives horribles dans la presse arabe, l'antisémitisme ordinaire qui pollue l'islamisme, la charte du Hamas, une grande partie des médias palestiniens, et tant de manifestations anti-Israël.

Si les manifestants anti-Israël se tenaient debout face à la haine contre les juifs et disaient: « Non, enlevez cette affiche, ne publiez pas cette caricature, et changez votre charge », nous n'aurions pas besoin d'enquête parlementaire comme la vôtre, et vous n'auriez pas besoin du courage dont vous faites preuve, sachant que vous serez critiqués pour cet important travail.

Alors concentrons-nous sur certaines stratégies.

Premièrement, dénoncer et faire honte. Le gouvernement Harper a démontré à Durban II à Genève et à l'Assemblée générale des Nations Unies de cet automne comment les gouvernements peuvent s'éloigner et devraient s'éloigner de Mahmoud Ahmadinejad et des gens de son espèce. L'honorable Irwin Cotler propose de poursuivre Ahmadinejad pour incitation au génocide. Appliquons ce principe de façon constante. Poursuivons les Saoudiens, les Égyptiens, l'Autorité palestinienne et les autres dont les chefs sont peut-être plus subtils mais dont les institutions et les élites diffusent un antisémitisme venimeux. Et formons nos diplomates et instruisons-les à s'opposer à l'antisémitisme et à toutes les formes d'oppression — à en faire une cause personnelle.

Deuxièmement, défendons les droits de la personne en tant que patrimoine canadien en confrontant la communauté des droits de la

personne à propos de son rôle à titre « d'idiot utile » de l'antisémitisme arabe. Nous devrions être si fiers du rôle du Canada lors de la rédaction des premières déclarations sur les droits de la personne. Nous devrions enseigner aux législateurs et aux diplomates que lorsque le discours sur les droits de la personne est détourné par les dictateurs ou dévalorisé par les hypocrites, c'est une cause canadienne, parce que le Canada détient des intérêts historiques et idéologiques dans l'infrastructure sur les droits de la personne.

Surveillons les surveillants. Créons un groupe de travail de parlementaires au Canada — ou même au-delà de nos frontières — qui publie des bulletins de notes annuelles. Évaluons les Nations Unies, son Conseil des droits de l'homme, et peut-être les ONG du domaine des droits de la personne, exigeant qu'ils respectent les normes élevées d'universalité, de cohérence, d'uniformité et d'équité enchâssées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Troisièmement, évitons les luttes à propos des droits. Les déclarations fermes du gouvernement peuvent changer la dynamique sur les campus, dans les médias et sur Internet. Lorsque les détracteurs d'Israël vont trop loin et fomentent de l'antisémitisme plutôt que de s'opposer aux politiques d'Israël, ils se cachent derrière des discours sur les droits. Les professeurs invoquent « la liberté universitaire »; les journalistes crient à la « liberté de la presse ».

Je vais être clair. J'appuie la liberté universitaire; je m'oppose à l'incurie éducationnelle. Un professeur devrait être libre de critiquer Israël dans sa classe, mais ce professeur est coupable d'incurie éducationnelle si les étudiants se sentent harcelés parce qu'ils ne sont pas d'accord. Malheureusement, cela se produit souvent lorsque les professeurs font de leur lutrin une tribune politique. De la même façon, si les journalistes impriment des mensonges à propos d'Israël, ils devraient être blâmés, et non censurés, par d'autres professionnels.

Le gouvernement peut aider les universités à protéger les étudiants, en faisant premièrement connaître ce problème d'incurie éducationnelle. Changeons la façon de dire les choses; les professeurs qui intimident politiquement les étudiants ne font pas leur travail. Deuxièmement, les universités peuvent protéger les étudiants en mettant en place des procédures qui permettent aux étudiants de documenter les abus lorsqu'ils ont lieu et de se faire entendre de façon impartiale.

Quatrièmement, il faut des leaders, et pas de la censure. Lorsqu'il y a violence, les universités ont échoué. Je me demande, « où sont les adultes? » Si les étudiants se sentent menacés, les professeurs ont échoué, et nous avons la responsabilité professionnelle de défendre ces étudiants.

Nos étudiants nous observent. Lorsque les professeurs, qui sont l'autorité morale sur les campus, tremblent, ne se tiennent pas debout, ne tirent pas des leçons de la violence à l'Université York, et retournent à la maison ou restent dans leur bureau, pour laisser les administrateurs qui ont moins de contact avec les étudiants s'occuper de la situation, nous avons échoué. Le gouvernement ne doit pas imposer un comportement, mais il peut encourager et aider les professeurs à donner l'exemple en élaborant des protocoles visant à faire preuve de leadership lorsque les choses vont mal sur le campus.

•(1240)

Finalement, arrêtons d'être sur la défensive. Faisons quelque chose de beau de cette situation laide. En tant qu'éducateur, je crois que plus, c'est plus: plus les Canadiens en apprendront à propos des juifs, du judaïsme et de l'État juif, plus il sera dur de diaboliser les juifs, le judaïsme et l'État juif. Mais encore plus important, profitons de cette laideur pour créer une occasion où l'on peut enseigner le civisme, la démocratie et la liberté.

Donnons la responsabilité à la prochaine génération d'utilisateurs d'Internet de combattre la haine par un programme de « citoyenneté 2.0 » dans les écoles. Je suis un parent. Tout le monde a peur de la blogosphère, et que les enfants passent trop de temps sur Internet. Si nous savions que nos enfants apprenaient comment être de bons citoyens sur Internet, comment combattre la haine, nous nous sentirions mieux, et nous aurions transformé, en une prise de jiu-jitsu, la laideur en quelque chose de positif.

En bout de ligne, c'est un combat pour l'âme de l'Occident et le patrimoine canadien. L'engagement du Canada envers les droits universels de la personne doit s'appliquer de façon juste et cohérente.

Je vous félicite d'être du bon côté de l'histoire et de simplement dire non à l'antisémitisme, non à la haine et non au fanatisme mais aussi de dire oui aux idéaux plus élevés de démocratie, civisme et liberté.

Merci.

•(1245)

Le président: Merci.

Nous entendrons maintenant Denis Lemelin et Marion Pollack.

[Français]

M. Denis Lemelin (Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes): Monsieur le président, membres de la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme, bonjour et bon après-midi. Je suis avec la consœur Marion Pollack. Je voudrais vous remercier de nous donner la possibilité d'exposer notre point de vue.

Je voudrais d'abord mentionner que nous représentons 54 000 membres partout au pays, et que notre syndicat a une longue tradition de solidarité internationale et de lutte pour les droits de la personne partout au pays et dans le monde. Nous avons des positions très fermes concernant cette solidarité.

Je voudrais aborder un aspect important parce que, quand on parle d'un syndicat, on parle nécessairement du mouvement ouvrier et de ce qui se passe sur le plan international. Nos positions de soutien sur ce plan sont très claires. Je voudrais soulever le fait que nous soutenons toutes les luttes pour la paix dans le monde. Par conséquent, lorsqu'il y a une lutte pour maintenir la paix, quand il y a une coalition, quand des groupes s'organisent pour soutenir la paix dans le monde, cela correspond à notre orientation.

Il y a un aspect important de cette orientation. Il s'agit de la question de la manière d'agir, en adoptant une action directe non violente. C'est un élément important de notre orientation, parce que l'action directe non violente veut dire trouver des moyens autres que l'aspect militaire ou les armes pour régler les questions et les problèmes qui existent dans le monde. Nécessairement, on sait que le boycott est une des armes économiques les plus importantes qui peuvent être utilisées, car cela respecte les principes de non-violence et peut faire en sorte de changer les choses.

[Traduction]

Je vais maintenant parler en anglais et lire notre exposé car je sais que nous n'avons que 10 minutes.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes reconnaît à Israël le droit d'exister. Notre position sur le boycott, le désinvestissement et les sanctions (BDS) ne va pas à l'encontre de cette affirmation. Nous pensons que la sécurité d'Israël ne sera pas assurée tant que la Cisjordanie sera occupée et que l'on maintiendra le siège de Gaza.

Le STTP, contrairement à Alan Dershowitz, soutient que l'application des BDS ne signifie pas que les juifs ou la communauté juive doivent être exclus de la communauté internationale ou qu'ils sont dangereux et ne méritent pas de participer au concert des nations.

Le STTP souhaite qu'Israël respecte un certain nombre de résolutions des Nations Unies et de décisions de la Cour internationale de justice en ce qui concerne le droit des Palestiniens au retour, la fin de l'occupation, le rétablissement des frontières de 1967 et un traitement équitable pour tous les résidents d'Israël.

Le STTP, en appuyant les BDS, est à l'unisson avec la Société civile palestinienne, y compris, en l'occurrence, la Fédération générale des syndicats palestiniens. En fait, la fédération a réaffirmé récemment son appui au BDS.

Le syndicat s'inscrit en faux contre toute participation à des manifestations où l'on scande « mort aux juifs », où l'on compare les juifs à des chiens, où l'on attaque les étudiants juifs à coup de petite monnaie. Si les membres du syndicat étaient témoins de tels comportements, ils tenteraient de stopper ceux qui s'y adonnent. Cela est énoncé clairement dans l'orientation qui figure dans nos statuts qui condamnent fermement le racisme, le sexisme, l'homophobie, et la discrimination contre les peuples autochtones, les transsexuels et les handicapés.

Pour le STTP, l'antisémitisme n'est pas identique à l'antisémitisme. Le syndicat reconnaît que la théorie des sionistes a été élaborée à la fin des années 1800 par Theodor Herzl.

Le Congrès juif du Québec affirme:

Ce nouveau sentiment anti-juif, appelé également anti-sionisme, signifie discrimination, négationnisme et attaque à l'endroit du droit du peuple juif à vivre en tant que membre à part égale de la famille des nations.

Le syndicat s'oppose absolument à toute discrimination à l'égard du peuple juif. Nous pensons que l'État d'Israël a le droit d'exister.

Un des objectifs du STTP est de garantir que les Palestiniens vivant en Israël et en Cisjordanie ont le droit de vivre en tant que membres à parts égales de la famille des nations. Notre crainte est qu'en Cisjordanie, les Palestiniens qui travaillent aux côtés des colons juifs soient assujettis à des lois du travail différentes. Le droit du travail israélien couvre les colons, lesquels touchent des salaires et des avantages assez généreux. Les Palestiniens sont assujettis à un droit du travail jordanien obsolète, et touchent des salaires et des avantages inférieurs. Le syndicat a lutté contre ce genre de discrimination à la Société canadienne des postes et cela fait partie de notre combat au nom de la justice mondiale.

Nous savons que dans certaines localités en Israël, on détruit les habitations des Palestiniens. Un des objectifs des BDS est de garantir que tous les résidents en Israël soient traités équitablement et soient égaux devant la loi.

Le syndicat reconnaît qu'Israël a adopté quelques politiques progressistes en ce qui a trait aux droits des gais, des lesbiennes, des transsexuels et des bisexuels. Nous nous félicitons de cela mais nous nous inquiétons du fait que les droits de nombreux Palestiniens sont ignorés. La résolution du STTP appuyant les BDS a été adoptée par de nombreux locaux et soumise à la Conférence régionale du syndicat, où elle a été discutée et a fait l'objet d'un débat. Une fois adoptée, elle a été envoyée au Congrès national du STTP.

À notre congrès national de 2008, elle a été discutée et a fait l'objet d'un débat. En fait, on a fait plusieurs tentatives pour écarter le débat afin que nous puissions aborder d'autres résolutions concernant la Colombie et la Birmanie mais les délégués ont choisi de poursuivre le débat. On s'est inquiété que cette politique soit considérée comme antisémite car les délégués ont affirmé clairement qu'ils ne voulaient pas adhérer à l'antisémitisme. Après une longue discussion, les délégués ont voté démocratiquement en faveur des BDS.

Je veux qu'on comprenne clairement la nature du débat au Congrès national du STTP. Personne n'a contesté le droit d'Israël d'exister en tant que pays et personne n'a tenu des propos racistes ou antisémites à l'endroit du peuple juif.

Au cours de la dernière année, le syndicat a écrit à l'ambassade de l'Équateur à propos d'une attaque contre la population autochtone. De nombreuses lettres ont été envoyées au président de l'Iran qui interdit les syndicats et ne reconnaît pas les droits de l'homme. De nombreuses lettres, y compris certaines aux membres de ce comité, ont été envoyées pour s'opposer à tout accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie. Une lettre a été envoyée au gouvernement du Sri Lanka pour exprimer l'opposition du syndicat à la violation des droits de l'homme des Tamouls. Une lettre a été envoyée au gouvernement de Birmanie nous opposant à la détention de Aung San Suu Kyi. Le STTP a également fait campagne pour mettre fin à l'utilisation des certificats de sécurité et a demandé la libération sans condition des gens que l'on détenait en vertu de tels certificats.

• (1250)

Un représentant du STTP a aussi pris la parole lors de manifestations à l'appui des revendications des Tamouls en matière de droits de la personne, a pris la parole lors de manifestations devant l'ambassade d'Iran à Ottawa et le syndicat a travaillé avec des organisations et des syndicats des Philippines pour appuyer leurs revendications en matière de droits de la personne.

Le STTP a une politique de solidarité internationale et c'est dans cette optique que nous appuyons les BDS.

Le mémoire du syndicat ne comporte pas de recommandations mais nous tenons à en faire à la coalition maintenant: nous recommandons qu'à l'issue de vos délibérations, le rapport indique clairement que critiquer Israël n'est pas synonyme d'antisémitisme; que l'on accroisse le budget de la Commission canadienne des droits de la personne afin qu'elle puisse instruire toutes les plaintes de discrimination et qu'elle puisse faire oeuvre éducative et préventive; que le gouvernement du Canada soit exhorté à convaincre activement Israël de cesser de poursuivre la colonisation et l'occupation, d'appuyer le droit de retour et de traiter tous ses citoyens sur un pied d'égalité; que le gouvernement augmente le budget des unités de lutte contre les crimes haineux dans les forces policières afin que les plaintes portant sur toutes les formes de discrimination, notamment la transphobie, l'islamophobie et l'antisémitisme puissent être traitées par un personnel formé.

Voilà les recommandations que nous faisons au comité. Nous sommes prêts à répondre à vos questions et à développer notre position.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Nathalie Des Rosiers.

[Français]

Me Nathalie Des Rosiers (conseillère générale, Association canadienne des libertés civiles): Bonjour. Je remercie les membres du comité de nous accueillir.

Je représente l'Association canadienne des libertés civiles. Cela me fait plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui.

La première partie de mon allocution sera en français, et la deuxième, en anglais. Dans la première partie, je vais parler de ce qu'on devrait faire, des recommandations que l'association propose au comité. D'une certaine façon, je veux répondre à l'idée lancée par l'honorable membre Bennett, à savoir que les enfants sont immunisés. Pour ma part, je suis d'avis qu'une injection de rappel s'impose. La première partie de la présentation portera essentiellement sur les façons dont la tradition canadienne doit être améliorée pour ce qui est de vaincre et combattre la discrimination.

• (1255)

[Traduction]

Dans la deuxième partie de mon exposé, je vais aborder les tentations auxquelles nous sommes confrontés et comment y résister.

[Français]

Toute tentative visant à dénoncer, prévenir et, éventuellement, vaincre la discrimination et l'antisémitisme doit viser quatre groupes: les personnes qui en souffrent; les indifférents qui la tolèrent; les gens qui ont des comportements discriminatoires et bigots et qui bénéficient de cette situation; les décideurs et leaders d'opinion qui sont souvent impuissants en ce sens qu'ils ne savent pas comment répondre au problème.

Les stratégies que propose l'association sont les suivantes: premièrement, assurer un accès efficace au mécanisme qui existe présentement; deuxièmement, renforcer nos outils de connaissance de l'expérience et de l'ampleur du phénomène de la discrimination; troisièmement, renforcer notre savoir et le déploiement des outils qui favorisent le discours et la culture pro-égalité et antidiscrimination.

Pour ce qui est de l'accès au mécanisme déjà existant, il est évident que dans le contexte actuel nous prônons l'amélioration et le financement des commissions des droits de la personne ainsi qu'un soutien symbolique à leur existence. Elles sont menacées présentement et il est temps que plusieurs d'entre nous soulèvent la nécessité de les maintenir et de reconnaître leur rôle au sein de la société canadienne.

En deuxième lieu, nous voulons proposer que tout l'environnement juridique canadien soit mis au service d'une protection contre la discrimination. La discrimination est souvent intériorisée. Cet aspect est l'un des plus pervers de la discrimination et de l'antisémitisme, en ce sens qu'elle affecte la capacité même de la personne de s'imaginer comme un ayant droit. Cette première démarche doit donc consister à convaincre les personnes qui souffrent de reconnaître l'injustice à laquelle elles font face. Il faut la nommer, mais il faut aussi avoir la capacité de la régler.

Nous savons que le problème de l'accès à la justice au Canada est pervers. Je veux souligner l'importance de lier le travail de ce comité à tous les efforts qui sont faits pour mettre en lumière la nécessité de promouvoir l'accès à la justice, l'imputabilité des services de police et celle de nos institutions démocratiques en général.

[Traduction]

Certaines personnes ne savent pas qu'elles ont souffert de l'antisémitisme mais elles auront besoin de recours à la suite du traitement injuste qu'elles ont subi si bien qu'il nous faut appuyer un système juridique accessible pour les aider à reconnaître l'injustice et à l'enrayer.

[Français]

Il faut renforcer nos outils de veille et aider les décideurs. Vous savez sans doute que Statistique Canada a réalisé, en 2003, une enquête pour mieux comprendre le phénomène de la discrimination. On s'était un peu basé sur la méthode utilisée dans le cas de la violence conjugale. Il s'agissait d'une comptabilisation basée non seulement sur les rapports à la police, mais aussi sur la victimisation. C'est important. On apprend que Statistique Canada a poursuivi ses efforts en 2009. Il me semble important que ce comité soutienne et mette en avant la nécessité pour la société canadienne de se doter d'outils sérieux pour combattre et connaître l'ampleur du phénomène de l'antisémitisme et de la discrimination. De la même façon que les analyses statistiques sur la violence contre les femmes permettent des analyses longitudinales qui nous permettent de voir les progrès et les erreurs, une attitude semblable doit être déployée à l'égard de la discrimination et de l'antisémitisme. Il est important non seulement que Statistique Canada poursuive ses efforts, mais que le rapport soit bien utilisé et que tous y aient accès pour en tirer les informations qui s'y trouvent.

Il faut également, et ce sera mon troisième point, soutenir le mandat et le financement des commissions des droits de la personne. Je suggère qu'on élargisse un peu leur mandat éducatif. À mon avis, les commissions des droits de la personne doivent établir des bureaux des conférenciers, donner plus d'occasions d'utiliser les événements à caractère antisémite pour lancer un message plus direct. Pourquoi, à l'occasion par exemple d'une démonstration à Montréal où il y a des slogans tels que « Mort aux Juifs », n'y a-t-il pas immédiatement une rectification dans les journaux qui dénonce ce qui s'est passé? D'une certaine façon, l'Association canadienne des libertés civiles continue de penser que l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne constitue une mauvaise utilisation des ressources d'une commission des droits de la personne. J'y reviendrai pour répondre à la question de l'honorable Irwin Cotler. D'une certaine façon, cela n'empêche jamais une commission de déployer des outils proactifs qui identifient immédiatement, en temps réel, la nécessité de contrer... Notre mandat est de dire:

[Traduction]

« Nous n'avons pas besoin d'un discours moins profond; il nous faut un contre-discours plus profond ». Il nous faut un contre-discours efficace, direct et opportun. Cela fait partie des suggestions que nous ferons ici.

● (1300)

À propos d'un discours moins profond, je conseillerais à la coalition de résister à la tentation d'investir davantage dans des stratégies visant à faire taire certains discours et à investir plutôt dans les outils permettant à la société canadienne de réagir rapidement grâce à un contre-discours. Il est toujours difficile — juridiquement problématique, parfois politiquement peu judicieux et souvent stratégiquement contre-productif — de mettre sans cesse l'accent

sur l'interdiction d'un certain discours. Il vaudrait beaucoup mieux donner à toutes les commissions des droits de la personne le mandat de fournir un effort pour investir sérieusement dans un contre-discours.

Il est déplacé, toujours déplacé, de reprocher à des étudiants les fautes alléguées de leurs pays d'origine. Il est inapproprié de le faire pour les gens qui vivent au Zimbabwe. Les controverses anti-Bush ne devraient pas viser les étudiants américains. La situation est particulièrement délicate, à mon avis, quand nous sommes en présence de critiques adressées à Israël.

On doit se demander comment réagir en présence d'un discours haineux ou d'un discours qui dépasse les bornes que nous estimons approprié. Tous les membres d'une collectivité doivent réagir et avoir les outils pour le faire. Souvent les universités ne savent pas comment réagir.

Je propose que la Commission des droits de la personne dispose d'une trousse d'outils sur la façon de réagir lors d'une crise à l'occasion de la semaine anti-apartheid. Quels sont les moyens indiqués permettant de rétorquer immédiatement grâce à un contre-discours? Il faudrait une assemblée de conférenciers. Il faudrait des stratégies pour réunir les leaders du mouvement étudiant afin qu'ils comprennent leurs responsabilités, à savoir créer une atmosphère sur les campus permettant à chacun une pleine participation.

Je déconseillerais d'aller à l'extrême et d'essayer d'encourager les universités à interdire tel ou tel discours car les universités ont pour mandat d'appuyer l'innovation. On accuse souvent les universités de ne pas appuyer assez fermement l'innovation. Il y a des choses inconciliables. On ne peut pas préconiser l'innovation et l'éclosion de nouvelles idées dans une atmosphère où il faut accepter qu'il y aura des dérapages. Il y aura des cas où on entendra un discours répréhensible. La responsabilité de l'établissement alors est d'insister pour qu'un contre-discours soit entendu rapidement et efficacement.

Là-dessus, je termine en disant qu'il nous faut encourager un discours plus profond, plus intelligent, bien informé.

● (1305)

Le président: Merci.

Je tiens à informer les membres du comité que j'ai envoyé deux adjoints dans l'antichambre de la Chambre des communes. Ils vont revenir cinq minutes avant le vote. Nous avons donc le temps de poser une question, peut-être deux, si elles sont brèves, avant de suspendre la séance. Nous reviendrons après le vote.

Je demande à nos témoins de nous attendre. Je les prie de nous excuser.

Madame Folco.

[Français]

Mme Raymonde Folco: Merci beaucoup.

Ma question s'adresse à M. Lemelin. Je vous ai bien écouté et je vous félicite, car vous avez dit que votre syndicat appuie toutes les luttes pour soutenir la paix. C'est très bien. Vous avez aussi fait une liste assez exhaustive des lettres, sauf erreur, qu'a envoyées votre syndicat. J'ai fait une petite liste ici: la Colombie, les Philippines, etc. Vous parlez d'une action directe non violente. Ce sont, selon moi, des gestes qu'un syndicat se doit de poser, car il a une responsabilité sociétale, si je puis dire.

Dans la liste que vous avez énumérée, une chose m'a frappée: on n'y trouve aucun pays du Moyen-Orient. Pourtant, au Moyen-Orient, il y a l'Irak où se trouve une minorité kurde. On sait que l'Irak a été créé de toutes pièces, comme l'a dit M. Troy, par l'Angleterre, la France et d'autres pays. Cette minorité kurde se trouve divisée entre l'Irak, la Jordanie, la Turquie et l'Iran.

J'aimerais savoir si vous avez agi par rapport à l'Irak. Si vous l'avez fait, quelles sortes d'actions avez-vous entreprises? Les gestes que vous avez posés par rapport à la population palestinienne me semblent très poussés, très avancés, très complets. Je voudrais savoir si vous avez fait la même chose pour la minorité kurde dans ces trois pays.

M. Denis Lemelin: J'aimerais faire une précision. Vous parlez des pays du Moyen-Orient. J'ai quand même dit qu'on est intervenu relativement aux travailleurs en Iran. C'est le même contexte.

Mme Raymonde Folco: L'Iran n'est pas au Moyen-Orient.

M. Denis Lemelin: Non, mais la situation est tout de même...

Je pense qu'un aspect important doit être compris. Nous formons un syndicat. Par conséquent, nous agissons en fonction des mandats que nous donnent les membres. Nos membres se réunissent tous les trois ans, en congrès, pour décider de ces mandats. Les mandats concernant l'Irak ne portaient pas sur la question kurde, mais sur l'opposition à la guerre en Irak qui a eu lieu dans les années 1990 et qui a été répétée à partir de 2003. La campagne qu'on a menée était pour la paix en Irak, contre la guerre en Irak proprement dite. Il est important de voir que nous travaillons à partir des mandats qui sont donnés par nos membres.

Je pense qu'il est important de préciser la démarche faite par notre syndicat relativement à la Palestine. Tout le monde sait depuis plusieurs années ce qui se passe en Palestine. La démarche faite par notre syndicat par rapport à la Palestine n'a pas été décidée seulement lors d'un congrès. En 2002, une délégation a été organisée par le Congrès du travail du Canada. Des dirigeants et dirigeantes syndicaux sont allés en Palestine et en Israël. La présidente du moment a participé à cette délégation qui est allée en Palestine. Par suite de cette visite, ou confrontation, une première résolution a été débattue dans un congrès ultérieur. C'est à la suite de ces prises de position, concernant ce qui se passait que, au congrès de l'an dernier...

C'est le résultat de cinq ou six ans de travail concret de la part de notre syndicat et des membres. Il faut que les résolutions viennent de la base. Elles sont adoptées en congrès par 700 à 800 personnes. Elles doivent donc venir de la base et cheminer durant l'année qui précède le congrès. On présente notre congrès, on le prépare huit ou neuf mois d'avance pour être en mesure de mener les débats, donc il y a eu de l'information.

• (1310)

Mme Raymonde Folco: Merci, monsieur Lemelin. Je m'excuse de vous interrompre. Je comprends le cheminement. Il n'empêche qu'il y a en Irak une population kurde qui, Dieu le sait, a été malmenée — ce serait un mot très pauvre —, persécutée, tuée, assassinée et ainsi de suite...

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, madame Folco.

[Traduction]

Il ne reste que cinq minutes avant le vote, nous devons partir.

[Français]

Mme Raymonde Folco: Est-ce que je peux poser ma deuxième question à M. Lemelin?

[Traduction]

Le président: Vous devrez être très brève.

Mme Raymonde Folco: Voulez-vous suspendre la séance dès maintenant? Excusez-moi. Je n'avais pas compris.

Le président: Nous allons suspendre la séance pour la durée du vote. Nous reviendrons.

Merci beaucoup. Ayez l'obligeance de rester ici.

•

_____ (Pause) _____

•

• (1330)

Le président: Nous allons reprendre nos délibérations.

Merci beaucoup d'être resté.

M. Scott Reid voudrait poser une question.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Merci.

Ma question s'adresse à M. Troy.

Dans votre exposé, vous avez parlé du nouvel antisémitisme et vous avez décrit très éloquemment les tentatives de recours à de soi-disant règles objectives, au discours des droits de la personne, au discours de l'antiracisme, etc. pour pointer du doigt Israël et le traiter différemment des autres pays. Les questions que je veux vous poser tournent autour de ce thème.

Tout d'abord, même si le terme « nouvel antisémitisme » est utilisé, je me demande si le terme est très précis. Je me reporte à la résolution adoptée en 1975 par les Nations Unies qui fait de sionisme un synonyme de racisme. Je me demande si en utilisant le terme, les gens ne se reportent pas essentiellement à l'antisémitisme d'après-guerre ou à l'antisémitisme postcolonial.

Deuxièmement, à ce propos, ce qui m'apparaît être un problème est le fait qu'actuellement, bien des pays, voire la plupart, sont en violation de leurs obligations en vertu de la Charte des droits de l'homme des Nations Unies mais de façon sélective, ces mêmes États pointent Israël du doigt. Je soupçonne que c'est sans doute pour la même raison que les dictateurs argentins ont souhaité envahir les Malouines: ils voulaient détourner l'attention. Quoi qu'il en soit, que faire quand on est confronté à des règles qui sont appliquées de façon sélective et autonome par une assemblée essentiellement collégiale souhaitant faire un bouc émissaire d'un pays? Y a-t-il un moyen pratique de lutter contre cela?

M. Gil Troy: Merci de vos questions.

Je suis en train de préparer un livre sur la résolution de 1975 portant sur le sionisme en tant que racisme dont vous avez parlé. Voilà pourquoi on utilise le terme nouvel antisémitisme, mais vous avez raison, en grande partie, cela remonte à 1975.

En tant qu'historien américain, je mets l'accent sur Daniel Patrick Moynihan, qui représentait les États-Unis aux Nations Unies et qui n'avait aucun lien avec Israël — en fait, comme conseiller de Nixon à la Maison-Blanche, il n'a jamais vraiment compris pourquoi les juifs étaient agressifs pour Israël et pacifistes pour le Vietnam si bien qu'il n'a jamais été un grand défenseur d'Israël. Voilà qu'il constate une mouvance aux Nations Unies et qu'il voit que le tiers monde se ligue contre Israël, précisément, comme vous l'avez fait remarquer dans votre deuxième argument, pour faire divergence en ce qui concerne leurs propres échecs, leur incapacité d'instaurer des démocraties. Il pense que cela fait partie d'un complot soviétique et il n'a pas tort. Ce qui est renversant, c'est ce que j'appelle le nouveau gros mensonge qui a survécu à l'Union soviétique.

En 1976, dans la foulée de la résolution sionisme égale racisme, le grand historien de Princeton, Bernard Lewis, a écrit un article dans la revue *Foreign Affairs* — et je le transmettrai volontiers aux membres du comité — dans lequel il analyse les origines polluées de la résolution sionisme égale racisme. Il comprend que cela vient d'abord du nazisme et d'une tentative de traiter les juifs comme appartenant à une race plutôt qu'à un peuple après quoi viendra la propagande soviétique.

Vous avez raison, la notion a pris de l'ampleur. Ce qui est tragique, c'est qu'en 1991, les Nations Unies, reconnaissant l'erreur commise, ont abrogé la résolution. Si je ne m'abuse, c'est la seule résolution des Nations Unies, de toute son histoire, qui ait été abrogée. Et pourtant, la puissance du nouveau gros mensonge était telle que la résolution a été réanimée à Durban et aujourd'hui cela fait partie de l'arsenal que l'on utilise contre Israël.

Vous demandez essentiellement ce que l'on peut faire pour lutter contre cela — c'est ce que j'essayais de dire dans mon exposé, à savoir pourquoi ce que vous faites est si important. Je dis cela en tant qu'historien américain. En matière de droits de la personne, le Canada jouit d'une certaine crédibilité que peu d'autres démocraties partagent. Étant donné la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui fait partie du patrimoine canadien, le Canada devient le pays de choix, si vous le voulez, pour dénoncer, crier honte, et surveiller, affirmant que le libellé de la charte est si précieux, si sacré, que c'est l'une des rares bonnes choses à découler de la Seconde Guerre mondiale et que voilà qu'on le prend en otage et qu'on le dégrade... L'effort n'est pas seulement noble mais véritablement sacré et je vous exhorte à continuer.

Merci.

• (1335)

Le président: Nous devons poursuivre. Il me faut rappeler aux membres du comité d'être brefs dans leurs questions. Il en va de même pour les réponses de nos témoins car nous devons quitter la salle dès 14 heures.

Monsieur Troy, je sais que vous avez un avion à prendre à 15 heures.

Madame Hoepfner.

Mme Candice Hoepfner (Portage—Lisgar, PCC): J'ai deux questions qui portent sur la dénonciation de l'antisémitisme.

Madame Des Rosiers, vous avez préconisé de ne pas empêcher l'expression libre dans les universités avec en revanche, un discours plus approfondi pour rétorquer. J'ai une inquiétude et je voudrais que vous m'aidiez à comprendre: comment peut-on envisager de laisser cette expression devenir purement haineuse? N'avons-nous pas des normes?

En ce qui concerne les femmes, il y a des bornes qu'on ne peut pas dépasser. On ne permettrait pas à des groupes de mettre des bannières... Même si ces groupes préconisaient un point de vue contraire en ce qui a trait aux femmes. Ce pourrait être un groupe qui pense que toutes les femmes doivent rester à la maison et élever leurs enfants. Ce groupe pourrait avoir des bannières déclarant que les femmes qui ne restent pas à la maison n'aiment pas leurs enfants. Ce serait une attaque flagrante contre les femmes. Nous ne tolérerions pas cela.

Voici ma question: comment pouvons-nous tolérer et accepter des bannières qui peuvent avoir quelque chose à voir avec le conflit au Moyen-Orient mais qui sont de façon flagrante antisémites et anti-Israël? Pouvez-vous m'expliquer cela.

Me Nathalie Des Rosiers: Vous dites que ce ne serait pas toléré mais je serais étonnée qu'un campus refuse de les arborer.

Mme Candice Hoepfner: Eh bien, ils l'ont fait dans le cas des groupes anti-avortement. Ces groupes n'ont pas été autorisés...

Mme Nathalie Des Rosiers: C'est un problème également car il vaut beaucoup mieux se servir de la bannière pour en signaler les erreurs et l'inopportunité. C'est cela le contre-discours: utiliser l'occasion de l'expression de notions erronées pour la transformer en occasion pédagogique. Voilà ce que nous préconisons.

Il y a un danger inhérent à décider ce qui va être, ce qui va être montré et ce qui ne le sera pas. C'est problématique d'un point de vue juridique parfois c'est certainement stratégiquement contre-productif car les auteurs se transforment en victimes et ils invoquent la liberté d'expression. Les administrations universitaires sont sur la défensive, au lieu de jouer un rôle proactif, c'est-à-dire diffuser le message approprié. Voilà où je veux en venir: il faut multiplier et améliorer les occasions d'exprimer le contre-discours.

• (1340)

Mme Candice Hoepfner: Dans un monde idéal, je pense que cela pourrait se produire mais cela m'inquiète. Il semble qu'il y a des groupes qui soient protégés et pour lesquels on n'a pas besoin de se soucier qu'il y aura des débordements — les femmes, les gais, les Autochtones, et c'est à bon droit — mais il semble que l'on puisse s'en prendre à cœur joie au peuple juif et que l'on puisse diffuser contre lui des messages tout à fait haineux et éhontés.

Je vais poser la question maintenant à M. Troy. Je pense qu'il nous est facile à nous parlementaires de voir la paille dans l'œil du voisin et de ne pas voir la poutre dans le nôtre. Je songe ici à l'antisémitisme qui doit être dénoncé et décrié. Nous avons entendu un témoin récemment qui nous a dit qu'un député — et elle n'a pas donné son nom — avait été témoin de vandalisme et de comportement antisémites dans sa circonscription. Ce député avait vu les résultats. Il ou elle a dit que c'était répréhensible mais a ajouté: « Je ne vais rien dire en public sur l'incident ». Je pense que le témoin qui nous a rapporté cela est Mme Klein de B'nai Brith.

Faut-il dénoncer cela? En tant que députés devons-nous dénoncer cela? Comment, ici même, exiger une responsabilité mutuelle? Je ne dirais pas qu'il y a des gestes antisémites mais la chose est tolérée, nous ne la dénonçons pas et nous ne la décrions pas. Cela m'inquiète véritablement. Que nous conseillez-vous?

M. Gil Troy: Dans le milieu de l'enseignement, on parle de moments propices à l'apprentissage. Ce sont des moments propices mais ce sont aussi des moments de jugement et je pense qu'il faut en saisir l'occasion. Par exemple, si un syndicat affirme qu'il réprouve l'antisémitisme mais ne se lève jamais pour déclarer sa réprobation et si un député est témoin d'un incident et qu'il ne se lève pas pour exprimer sa réprobation, eh bien nous avons un problème.

Parmi nos responsabilités collectives, nous devons nous rappeler mutuellement à l'ordre, pas de façon négative ou diffamatoire mais en disant: « Voilà que vous avez eu l'occasion de montrer vos convictions sur une question et vous ne l'avez pas fait, eh bien nous vous donnons l'occasion de vous racheter et maintenant nous vous écoutons ».

Mme Candice Hoepfner: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Judy Wasylcyia-Leis.

Mme Judy Wasylcyia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Merci beaucoup.

Merci à tous d'être venus.

Je voudrais aborder une question centrale qui a suscité beaucoup de controverses au cours de nos délibérations. Si en fait nous disons et nous croyons qu'adresser des critiques à l'État d'Israël n'est pas, en soi, une manifestation d'antisémitisme, et si au cours de ces critiques de l'État d'Israël, on recommande certaines mesures comme le boycott, comme l'a fait le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, peut-on en conclure naturellement qu'en soi ce n'est pas antisémite mais que c'est une question de politique publique sur laquelle les avis peuvent diverger? En laissant l'impression que cela fait partie du nouvel antisémitisme, ne créons-nous pas plus de problèmes que nous en résolvons? Ce faisant, ne ternissons-nous pas tout le processus au point où il devient insignifiant et prête le flan aux attaques alors que nous devrions en fait essayer de galvaniser les gens, de travailler ensemble pour lutter contre une chose que nous trouvons tous offensante, l'antisémitisme?

Ma question est vaste. À mes yeux, c'est le débat central actuellement et nous devons en discuter en tant que comité. Je voudrais avoir l'avis de chacun d'entre vous.

Nous pouvons peut-être commencer par les représentants du STTP.

Mme Marion Pollack (Permanente syndicat national, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes): Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ne considère pas que les critiques adressés à Israël sont antisémites. Une chose qui est de plus en plus problématique est le fait qu'on dise maintenant que l'antisionisme est synonyme d'antisémitisme. Critiquer les politiques d'Israël est légitime, comme critiquer celles de la Colombie, du Sri Lanka ou, ce que notre syndicat fait très souvent, celles du Canada.

Si on adhère à cette équation, toute discussion légitime est étouffée, toute réflexion est stoppée et je pense que cela entraîne des conséquences encore plus graves.

Je ne pense pas que le boycott, le retrait des investissements et les sanctions soient une politique antisémite. Nous reconnaissons à Israël le droit d'exister. Nous désapprouvons l'occupation. Nous pensons que l'occupation est illégale et cette position a été validée par la Cour internationale de justice et les résolutions des Nations Unies.

●(1345)

Mme Judy Wasylcyia-Leis: J'essaie de revenir à ce que nous reconnaissons tous comme une définition de l'antisémitisme. Je comprends ce que vous dites. Je pense que là où les gens commencent à protester, c'est quand Israël est mis au même rang que la Colombie, alors qu'on oublie les autres pays. Je pense qu'entre les deux il y a une grosse différence.

Mme Marion Pollack: Mais je ne mets pas Israël et la Colombie dans le même sac. Israël n'a pas de force paramilitaire qui assassine les syndiqués, comme c'est le cas en Colombie.

Quelle est la définition de l'antisémitisme? Je pense que nous la comprenons tous. Il s'agit de la propagation de la haine à l'endroit du peuple juif. Ce n'est pas la propagation d'une discussion et d'un désaccord quant aux politiques d'un État. Je pense que c'est là la différence.

Mme Judy Wasylcyia-Leis: Monsieur Troy.

M. Gil Troy: D'abord, il y a une tradition riche en critiques Israël. Ne nous laissons pas à croire qu'on ne critique pas Israël de part et d'autre en Israël, à l'extérieur d'Israël, sur les campus, et à l'extérieur des campus. Parfois, les gens font semblant qu'Israël est un fruit fragile qu'on ne peut pas toucher. On le touche, il est écorché, il subit beaucoup de critiques, et je suis bien sûr d'accord qu'on peut et doit critiquer quand cela est nécessaire les politiques d'Israël.

Mais considérons le langage. On peut parler de la nature « apartheid » de l'État d'Israël ou on peut critiquer les politiques concernant la Cisjordanie uniquement. Ce langage est important. Il y a deux « e »: essentialisme et exceptionnalisme. Ce qui est essentiel dans le discours d'aujourd'hui, en parlant de l'essence de l'être, de l'entité, de l'État d'Israël et ce qui ne passe pas le test et qui malheureusement tombe dans des tendances historiques d'antisémitisme. L'exceptionnalisme, quand on pointe du doigt Israël, fait partie du problème.

Deux autres commentaires rapides. D'abord, il faut considérer aussi la partie facile. Malheureusement, il y a tellement d'antisémitisme arabe virulent, qui est lié à la guerre contre Israël. Commençons par l'attaquer. Commençons en critiquant ce qui est antisémite dans la charte du Hamas. Commençons par pointer du doigt l'Autorité palestinienne dans les médias, une autorité tellement antisémite, et cela aidera beaucoup à résoudre le problème.

Je m'arrêterai là.

Mme Judy Wasylcyia-Leis: Nathalie.

Mme Nathalie Des Rosiers: Je crois que les gens ne sont pas d'accord sur les différentes définitions, et c'est une bonne chose. C'est pour cela que nous sommes tous ici, en train de s'efforcer. Je crois que déjà le fait que l'on avoue qu'il s'agit d'une question complexe aide à élargir le débat, et je ne crois pas qu'il soit approprié de restreindre la liberté d'expression et dire qu'on ne peut pas parler de cela, par exemple, parce que ça va mener à de l'essentialisme, etc. Je crois que l'idée c'est de soulever la question à savoir si oui ou non Israël est pointé du doigt, et si oui ou non on devrait élargir nos réflexions et nos critiques.

Être confronté avec les limites de notre propre point de vue fait partie des caractéristiques d'un bon universitaire. Entendre: « Vous dites ceci, mais vous n'êtes pas cohérent dans vos pensées parce que vous ne l'avez pas dit dans l'autre cas. » fait partie des bonnes discussions. C'est ce que nous voulons.

Dans une société démocratique, on peut être critiqué parce qu'on a une pensée trop étroite ou trop vague, et la même chose devrait se passer ici.

M. Denis Lemelin: J'aurais une chose à dire. Je crois qu'il est important de souligner que lorsque nous avons soumis nos mémoires au mois d'août, nous nous étions exprimés très clairement à propos de la définition et la distinction entre l'antisémitisme et l'État d'Israël, mais je crois que lorsque nous discutons des faits, nous devons regarder ce qui se passe au niveau international.

Lorsque nous examinons ce qui se passe, le boycott et tout ce qui se passe au Moyen-Orient et en Israël, nous devons prendre en compte le droit international et les Nations Unies qui ont adopté des résolutions avec lesquelles l'État d'Israël n'était pas d'accord. Je crois que cela fait partie du débat, parce qu'il faut faire partie de la communauté internationale et pour pouvoir le faire, il faut savoir être respectueux, en quelque sorte, des directives ou des conseils offerts par la collectivité internationale. Cela fait aussi partie du débat. Vous avez dit, à la fin, que le débat peut être plus large, et je crois que c'est toujours une bonne chose d'encourager le débat et d'identifier les facteurs différents, mais c'est seulement avec le temps que nous saurons exactement ce qui se passera. Nous croyons que la chose la plus importante actuellement est la campagne BDS et d'assurer, comme nous l'avons dit, que tout le monde sera libre et tout le monde sera traité de façon égale.

• (1350)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Neville.

L'hon. Anita Neville: Monsieur Troy, j'étais intriguée par vos commentaires sur les deux poids deux mesures. J'aimerais que vous nous en parliez davantage et si vous pouvez citer d'autres situations où c'est très évident. Mais ce qui est encore plus important c'est de savoir ce que nous faisons pour lutter contre cela?

M. Gil Troy: C'est une question très intéressante. Je ne peux pas trouver un autre exemple qui illustre si bien ces deux poids deux mesures. Je ne peux pas trouver une autre situation où je vois le mouvement féministe qui refuse de voir le sexisme flagrant, lorsque je vois un mouvement comme les gais contre l'apartheid israélien, lorsque nous savons très bien qu'au Moyen-Orient, l'endroit le plus sécuritaire pour les homosexuels se trouve en Israël. Ça sonne faux quand il y a cette hypocrisie.

La question la plus difficile est de savoir ce que nous devons faire. Je crois qu'un facteur est une campagne de sensibilisation. Je suis un enseignant. Je crois à l'enseignement. Et une partie de cette sensibilisation c'est de tenir des enquêtes telles que celle-ci et de confronter les gens. Cela s'est passé à Toronto et à Montréal cet été. Il y avait des gais contre l'apartheid israélien et d'autres membres de la collectivité gaie préconisaient l'examen des faits.

Est-ce que cela va résoudre le problème? Non, mais il faut des gens crédibles pour pouvoir entamer un dialogue... Les gens veulent me qualifier comme étant de droite. Je leur dis qu'ils pensent que je suis de droite parce que je suis pro-Israël et contre la terreur. Mais cela veut dire tout simplement que je suis un libéral. J'ai besoin d'entendre des voix plus progressistes, des gens qui critiquent l'occupation israélienne mais qui critiquent aussi ce genre d'essentialisme, ce genre de diffamation.

L'hon. Anita Neville: Merci.

Le président: David Sweet.

M. David Sweet: Merci, monsieur le président.

Je n'ai pas pu assister au témoignage de Mme Des Rosiers mais j'en ai entendu parler et j'espère que ma question sera pertinente.

Nous avons entendu plusieurs témoins prôner la liberté d'expression et — en fait, le dernier groupe de témoins — préconiser des limites où il serait approprié, quand les propos ont des conséquences très dangereuses. Ma préoccupation — et j'espère mieux comprendre grâce à vous — c'est que d'un côté ça va si on est sur un campus d'université et que le débat est fait selon des paramètres rigoureux et qu'on accorde un temps égal aux différents points de vue; mais dans la place publique — la radio, la télévision, la presse, et maintenant Internet — ceux qui s'expriment peuvent le faire à leur guise. Que faire alors quand on veut avoir la liberté d'expression et permettre à tous ces points de vue d'être entendus dans la place publique?

Me Nathalie Des Rosiers: Je crois que la recommandation était de donner un rôle à la Commission des droits de la personne dans la surveillance et la réaction, pour qu'il y ait une réaction à des discours abusifs. Donc, au lieu de toujours demander au Congrès juif canadien d'être présent, de montrer ce qui est scandaleux et de dire ce qui s'est passé — ce qui est bien parce qu'ils font bien leur travail — on aurait une autre voix qui dirait que ce n'était pas approprié, que c'était blâmer les gens qui habitent au Canada et qui sont juifs pour les péchés de l'État d'Israël.

On aurait une autre voix pour montrer ce qui n'est pas approprié. Cela permettrait l'expression d'arguments contre ces discours tout de suite afin d'orienter le débat. Nous ne pouvons pas contrôler ce que les commentateurs disent à la radio et nous ne devrions pas faire cela. Ce que nous devrions faire par contre, c'est responsabiliser les individus afin qu'ils puissent recourir au système judiciaire s'ils sont d'avis qu'ils n'ont pas été traités de façon équitable. S'ils veulent pouvoir en parler ils devraient avoir l'occasion de le faire. Nous proposons un mandat de sensibilisation plus large, non pas par la voie traditionnelle de faire un rapport, mais par un rôle plus accru de la Commission des droits de la personne, qui pourrait aider à stabiliser la situation.

• (1355)

M. David Sweet: Avez-vous songé à des mesures punitives qui pourraient être utilisées par la commission si un commentateur ou une personne de la presse fausse ou manipule des arguments légitimes?

Me Nathalie Des Rosiers: Je pense que plusieurs approches peuvent être utilisées pour les gens qui profitent de la liberté d'expression. On peut les remettre en question et dire qu'ils sont stupides, irrationnels, manipulateurs ou non professionnels, et nous devrions certainement contester les gens qui agissent de façon non professionnelle, qui pratiquent mal le journalisme ou l'enseignement. Nous devrions certainement le faire. Les gens qui ne fournissent pas tous les faits devraient être remis en question.

Est-ce qu'on devrait les empêcher de s'exprimer? Non. On devrait contester ce qu'ils disent lorsqu'ils le font. C'est notre message.

M. David Sweet: Merci.

[Français]

Le président: Madame Folco, vous pouvez poser une question très courte. La réponse va devoir elle aussi être très brève.

Mme Raymonde Folco: Vu que les cloches ont sonné, je n'ai pas eu le temps d'aller au bout de ma pensée.

Quand les députés ont décidé de former le groupe qui se trouve devant vous, la première critique — et non la dernière — qu'ils ont reçue portait sur Israël par rapport à l'antisémitisme. Je ne vais pas entrer dans les détails. Vous savez de quoi je parle. Dans la lettre que vous nous avez envoyée et dans l'une des recommandations que vous nous avez proposées — c'est la dernière, si mes souvenirs sont exacts —, vous disiez très clairement que ce comité devait étudier non pas la question d'Israël, mais celle de l'antisémitisme. Je le répète, c'est certainement la raison d'être de ce comité.

Je veux aussi revenir sur la question que j'ai posée plus tôt. Vous parliez de boycottage et du BDS, je crois.

M. Denis Lemelin: Boycott-désinvestissement et sanctions, pour l'État d'Israël.

Mme Raymonde Folco: Y a-t-il d'autres pays, à part Israël, à qui vous avez envoyé ce genre de fatwa?

M. Denis Lemelin: À l'heure actuelle, aucun autre pays ou mouvement n'a demandé qu'on pose ce geste. À l'échelle mondiale, 175 organisations se sont demandé si la meilleure façon de faire en sorte que la paix revienne au Moyen-Orient pouvait être cette action directe et non violente qu'est le boycottage. Ça s'est beaucoup développé, même au cours des derniers mois. Des organisations et des partis politiques prennent position sur ces questions. C'est la demande qui a été faite au mouvement ouvrier international. De la même façon, le mouvement ouvrier colombien a demandé que l'accord de libre-échange avec la Colombie soit bloqué tant qu'une étude n'aura pas été menée sur les droits de la personne. Des demandes ont été faites...

Mme Raymonde Folco: Je vous interromps encore, monsieur Lemelin. Nous avons un bon nombre de preuves démontrant qu'aujourd'hui, en Chine, des individus font du prélèvement d'organes sur les prisonniers, et ainsi de suite.

Certains de vos membres vous ont-ils demandé de boycotter la Chine et, sinon, pourquoi ne le font-ils pas?

M. Denis Lemelin: On n'a pas reçu ce type de demandes. Je vais vous donner un exemple. À Toronto, de 300 à 500 de nos membres

font partie de la communauté tamoule. Avec tout ce qui s'est passé au Sri Lanka...

Mme Raymonde Folco: Je vous parle de la Chine.

M. Denis Lemelin: Vous me parlez de la Chine, mais on n'a pas reçu de demandes. Sur le plan syndical, notre démarche est de soutenir les luttes du mouvement ouvrier international. Quand celui-ci fait une demande, que ce soit par le truchement de la Confédération syndicale internationale ou de notre organisation, nous posons des gestes.

Mme Raymonde Folco: Monsieur Lemelin, une chose me préoccupe: parmi tous vos membres, il ne semble y avoir personne qui ait fait de demande — si je vous comprends bien — sur la question de la Chine, en ce qui a trait au prélèvement d'organes et ainsi de suite. Il y a eu des centaines de demandes, si je comprends bien, par rapport à Israël, et c'est de cela qu'on parle quand on parle de deux poids et deux mesures. C'est exactement de cela qu'on parle, monsieur Lemelin.

M. Denis Lemelin: C'est un point de vue. Sauf que lorsqu'on regarde notre réalité internationale, on remarque qu'il y a des événements et des moments historiques que les organisations doivent saisir. Si on veut faire avancer la paix dans le monde, cette campagne sur ce qui se passe actuellement au Moyen-Orient a un rôle extrêmement important à jouer, à notre avis. La question n'est pas de savoir s'il s'agit de deux poids et deux mesures. C'est une réalité concrète, ce sont des faits, et nous agissons par rapport à ces faits. Demain, si on est interpellé par d'autres situations, on agira dans la mesure des politiques que le syndicat a adoptées.

● (1400)

Mme Raymonde Folco: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci à tous d'être venus aujourd'hui. Nous l'apprécions. Je suis désolé pour l'interruption due au vote.

L'audience est terminée. Demain, nous commencerons à 8 heures du matin au 180 Wellington.

Merci beaucoup. La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>